

**Ministère des Finances
et du Budget**



RAPPORT ANNUEL 2024

ISO 9001

BUREAU VERITAS
Certification



Numéro vert 800 00 380

Numéro vert 800 00 380

Siège : Abidjan Plateau, Boulevard Clozel-19 Clozel à l'angle Avenue A58 du Docteur Crozet

Tél: +225 27 20 21 20 00 / +225 27 20 22 02 18 - 04 BP 2876 Abidjan 04

Secrétariat IGF : +225 27 20 22 51 56/ +225 27 20 21 10 80/ +225 27 20 21 60 16

Annexe : Cocody les II Plateaux, derrière l'ENA à 100 m de la maison de l'Avocat

E-Mail : plaintes@igf.finances.gouv.ci / info@igf.finances.gouv.ci - Site Web : www.igf.finances.gouv.ci

Inspection Générale Des Finances
Structure de gouvernance économique et financière de proximité



Annexe : Cocody les II Plateaux



S O M M A I R E

SYNTHESE DU RAPPORT	4	II-2 Inspection et évaluation	26
I- PRESENTATION DE L'INSPECTION GENERALE DES FINANCES	8	III-3 Appui-conseil et coordination	29
I-1 Textes	8	III-4 Lutte contre la fraude financière	32
I-2 Organisation et fonctionnement	9		
II- PRINCIPALES ACTIVITES DE L'IGF AU TITRE DE L'ANNEE 2024	11	IV- RESUME SYNOPTIQUE DES PRINCIPALES ACTIVITES REALISEES EN 2024	34
II-1 Audit interne des projets et programmes financés ou cofinancés par les Partenaires Techniques et Financiers (PTFs)	13	IV-1 Activités d'audit interne des projets et programmes financés ou cofinancés par la Banque mondiale	34
II-2 Inspection et évaluation	15	IV-2 Inspection et évaluation	65
II-3 Appui-conseil et coordination	17	IV-3 Appui-conseil et coordination	73
II-4 Lutte contre la fraude financière	19	IV-4 Lutte contre la fraude financière	76
II-5 Autres activités	19	IV-5 Autres activités	71
III- FICHES SIGNALETIQUES DES PRINCIPALES MISSIONS REALISEES EN 2024	22	PERSPECTIVES	77
III-1 Audit interne des projets et programmes financés ou cofinancés par les Partenaires Techniques et financiers (PTFS)	22		



Monsieur Adama COULIBALY,
Ministre des Finances
et du Budget

Madame Marie Hélène SARASSORO
épouse FADIGA,
Inspecteur Général des Finances



SYNTHESE DU RAPPORT

En application des dispositions de l'article 26 du décret n° 2024-972 du 31 octobre 2024, déterminant ses attributions, son organisation et son fonctionnement, l'Inspection Générale des Finances (IGF) élabore chaque année un rapport annuel.

1. RAPPEL DES MISSIONS DE L'IGF

Conformément aux dispositions suscitées, les activités de l'IGF couvrent les cinq (5) domaines suivants :

- les missions d'audit interne des projets et programmes financés ou cofinancés par les Partenaires Techniques et Financiers (PTFs) ;
- les missions d'inspection des services et le contrôle des opérations des quatre (4) fonds de soutien Covid-19 ;
- les activités d'appui-conseil et de coordination de différents comités d'appui à la gouvernance économique et financière ;
- les activités d'appui à la lutte contre la corruption financière et la collaboration avec la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG) ;
- les activités relatives au renforcement des capacités des agents de l'IGF dans les domaines du contrôle et de l'audit internes, de la lutte contre la fraude financière ainsi qu'à la revue du système de management de la qualité.

2. BILAN 2024

Ce bilan a trait aux cinq (5) axes d'intervention de l'IGF sus indiqués.

2-1 Contrôle et audit interne

En 2024, les missions de contrôle de l'IGF ont porté sur 29 projets et programmes financés ou cofinancés par les PTFs.

Au terme de ses missions, l'IGF a produit 64 rapports d'audit interne.

Ces interventions ont porté sur les thématiques ci-après :

- le contrôle des activités opérationnelles des projets ;
- le contrôle des transactions financières ;
- l'évaluation du processus de gestion des marchés passés par les projets ;
- la gestion administrative et les ressources humaines ;
- le suivi des recommandations formulées par les missions d'audit interne, d'audit externe et les missions de supervision de la Banque mondiale.

2-2 Inspection et appui-conseil

2-2.1 Fonds COVID-19

L'IGF a procédé au contrôle des quatre (4) fonds de soutien COVID-19 aux entreprises et aux ménages vulnérables sous deux (2) angles :

- le suivi des recommandations formulées au cours des missions antérieures ;
- le contrôle des opérations couvrant la période de janvier à décembre 2023.

2-2.2 Audit organisationnel et de gestion

L'IGF a réalisé l'audit organisationnel et de gestion de quatre (4) structures étatiques, à savoir : la Direction Générale des Hydrocarbures (DGH) du Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie, l'Institut National Supérieur de Formation Sociale (INSFS), la Direction Générale des Transports Terrestres et de la Circulation (DGTC) du Ministère des Transports et la Direction des Concours du Ministère d'Etat, Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration.

Outre ces missions, l'IGF a procédé à l'audit de la plateforme TrésorPay/TrésorMoney ainsi qu'à la vérification des créances dues aux structures publiques par l'Etat central.

2-2.3 Suivi des recommandations

L'IGF a réalisé les missions de suivi des recommandations dans quatre (4) structures publiques, notamment : le Centre Hospitalier et Universitaire de Bouaké (CHU de Bouaké), le Laboratoire National d'Essais de Qualité, de Métrologie et d'Analyses (LANEMA), la Direction Générale du Commerce Intérieur du Ministère du Commerce et de l'Industrie, l'Agence Nationale de la Formation Professionnelle (AGEFOP).

Par ailleurs, le Comité de suivi des recommandations du Ministère en charge des Finances et du Budget a effectué six (6) missions d'évaluation de la mise en œuvre des recommandations formulées en 2022 par les services de contrôle et d'inspection du Ministère des Finances et du Budget ainsi que de la Direction Générale du Portefeuille de l'Etat.

2-2.4 Remboursement des crédits de TVA

Créé dans un souci de transparence et d'équité, le Comité Paritaire Public/Privé dit de Remboursements des Crédits de TVA, présidé par l'Inspecteur Général des Finances, regroupe les représentants de la CGECI et ceux des régies financières. Au terme des travaux de l'exercice 2024, la Régie TVA a procédé, sous la supervision dudit comité, au paiement d'un montant de 156,87 milliards sur un total de 228,49 milliards de demandes de crédits TVA, soit un reste à payer de 71,62 milliards.

2-3 Lutte contre la fraude financière

Les activités de lutte contre la fraude financière ont porté sur le traitement des dénonciations relatives à la fraude fiscale, douanière et de change.

2-3.1 Enquêtes sur dénonciation

L'IGF a procédé au traitement de huit (8) dossiers d'enquête sur la fraude fiscale, douanière et de change. Les résultats qui en résultent sont les suivants :

- 4 dénonciations ont été classées sans suite ;
- 1 dossier portant sur des dénonciations de transferts illicites de fonds hors Zone UEMOA achevé ;
- 3 dossiers non achevés qui feront l'objet de reprogrammation en 2025.

2-3.2 Collaboration avec la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG)

Dans le cadre de sa collaboration avec la HABG, l'IGF a participé à la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la Corruption ainsi que la Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption.

L'IGF a participé également à l'élaboration et à la validation de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption (SNLC) conduite par la HABG.

2-4 Renforcement des capacités

L'IGF a procédé au renforcement des capacités de ses agents sous deux angles :

- Formation-métier ;
- Formation-support.

2-4.1 Au titre des formations-métiers

- la certification au COSO 2013 ;
- la certification au COSO ERM ;
- la certification au CIA ;
- l'évaluation des programmes et politiques publics ;
- l'analyse avancée des états financiers et des documents comptables dans les enquêtes anti-corruption et fraudes financières.

2-4.2 Au titre des formations-supports

- La gestion des connaissances organisationnelles ;
- La lecture efficace.

2-5 Système de Management de la Qualité et site internet de l'IGF

2-5.1 Système de Management de la qualité (SMQ)

Outre le renforcement des capacités des acteurs clés du SMQ, le bureau VERITAS a réalisé l'audit de renouvellement du Système de Management Qualité de l'IGF. Cet audit s'est soldé par un avis favorable au maintien de la certification de l'IGF à la norme ISO 9001 version 2015.

2-5.2 Site internet

Afin de rendre compte de ses activités, eu égard au principe de redevabilité vis-à-vis des usagers clients, l'IGF dispose d'un site internet accessible à l'adresse suivante : www.igf.finances.gouv.ci avec pour adresse électronique info@igf.finances.gouv.ci.

3. RAPPORT 2024

Le présent rapport présente les activités de l'IGF au titre de l'exercice 2024 suivant les quatre (4) déclinaisons ci-après :

- présentation de l'Inspection Générale des Finances ;
- principales activités ;
- fiches signalétiques des principales activités ;
- résumé synoptique des principales activités.



**STRUCTURE DE GOUVERNANCE DE
PROXIMITÉ DANS LES DOMAINES
ÉCONOMIQUE ET FINANCIER**

I- PRESENTATION DE L'INSPECTION GENERALE DES FINANCES

I-1 TEXTES

Rattachée au Cabinet du Ministre des Finances et du Budget, depuis novembre 2024, l'Inspection Générale des Finances (IGF) est une structure de gouvernance de proximité dans le domaine économique et financier. Elément du dispositif national de promotion de la bonne gouvernance, elle est régie principalement par les textes suivants :

• Texte de base :

L'IGF est régie par le Décret N° 2024-972 du 31 octobre 2024 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Inspection Générale des Finances. Ce décret abroge le décret n°99-599 du 13 octobre 1999 déterminant les attributions, l'organisation et le fonctionnement de l'IGF et le décret n°2014-863 du 23 décembre 2014 portant rattachement de l'IGF au Premier Ministre, Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget.

• Autres textes :

Les autres textes régissant l'IGF sont les suivants :

- le décret n°2015-475 du 1er juillet 2015 portant procédures et modalités de gestion des projets et programmes financés ou cofinancés par les Partenaires Techniques et Financiers (PTFs) ;
- les Ordonnances n°2020-382/383/384/385 du 15 avril 2020 portant création, attribution, organisation et fonctionnement des fonds suivants :

- Fonds Spécial de Solidarité et de Soutien d'urgence humanitaire, dénommé Fonds Spécial de Solidarité FSS-COVID-19 ;
- Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises, dénommé FSGE-COVID-19 ;
- Fonds de Soutien aux Petites et Moyennes Entreprises, dénommé FSPME-COVID-19 ;
- Fonds d'Appui aux acteurs du Secteur Informel, dénommé FASI-COVID-19.

L'IGF est investie d'une mission générale et permanente d'inspection, de contrôle, d'étude, de conseil et d'évaluation en matière administrative, économique et financière de l'ensemble des services financiers, fiscaux, douaniers et comptables de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics de l'Etat, des sociétés d'Etat, des projets et programmes et, de manière générale, de tout autre organisme gérant des fonds publics.

A ce titre, l'IGF est chargée :

- de s'assurer de l'application des lois, ordonnances, décrets, actes et instructions réglementaires, régissant le fonctionnement administratif, juridique, comptable et financier des services rattachés et déconcentrés des Ministères en charge des Finances, du Budget et de l'Economie ;

- de s'assurer de la bonne tenue de la comptabilité générale, de la comptabilité matières et de la comptabilité budgétaire ;
- de réaliser l'audit interne des projets et programmes cofinancés par les Partenaires Techniques et Financiers de la Côte d'Ivoire ;
- d'évaluer la mise en œuvre des politiques publiques, programmes et projets des Ministères en charge des Finances, du Budget et de l'Economie au regard de leur cohérence, de l'atteinte de leurs objectifs, de leur efficacité, de leur impact et de leur pertinence ;
- d'évaluer l'efficacité du dispositif de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle des Ministères en charge des Finances, du Budget et de l'Economie ;
- d'assurer la coordination technique et méthodologique des interventions dans le domaine financier et comptable de toutes les Inspections Générales des Ministères ;
- de s'assurer de la mise en œuvre des recommandations formulées à l'issue des missions ;
- de lutter contre la fraude fiscale, douanière et de change sous toutes ses formes à travers des missions de conseil, de vérification, de contrôle, y compris les contrôles fiscaux et douaniers ;
- de constater et de réprimer les infractions fiscales, douanières et de change.

Outre ses attributions, l'IGF contribue aux travaux des commissions ou des autorités auxquelles elle apporte sa capacité d'analyse et de proposition, ainsi que son expertise sur les questions économiques et financières, la gestion publique et l'évaluation des politiques publiques. L'IGF peut, également, formuler toute proposition ou mesure tendant à améliorer la qualité et le fonctionnement des services et organismes gérant les deniers publics en vue d'accroître leur rendement et, de façon générale, conseiller les Ministres chargés des Finances, du Budget et de l'Economie, dans le cadre des missions que ceux-ci lui confient.

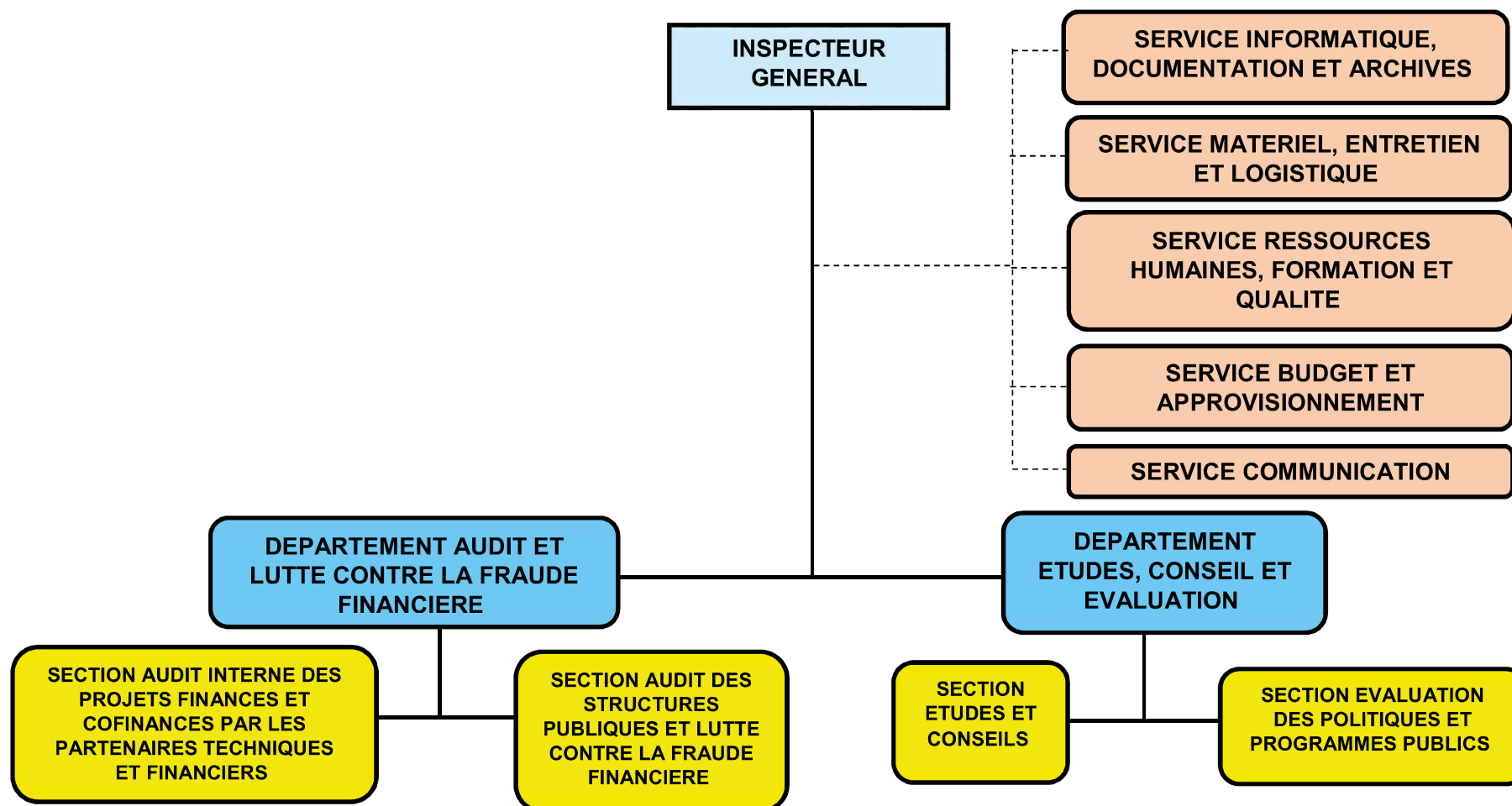
Ces opérations peuvent être effectuées en relation avec la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance, l'Inspection Générale d'Etat, l'Agence Judiciaire de l'Etat et les autorités judiciaires.

I-2 Organisation et fonctionnement

L'Inspection Générale des Finances (IGF) est dirigée par un Inspecteur Général assisté de deux (2) Inspecteurs Généraux Adjoints, d'Inspecteurs des Finances, d'Inspecteurs Vérificateurs, d'Auditeurs, d'Experts et de Consultants, d'Officiers, d'Agents de Police Judiciaire et de personnel d'appui (Conservateurs d'archives, Secrétaires de Direction, Agents Spécialisés de Travaux Publics etc.).

Au 31 décembre 2024, l'effectif de l'IGF est de 149 agents répartis dans deux (2) départements opérationnelles et cinq (5) services spécialisés selon l'organigramme ci-après :

ORGANIGRAMME DE L'INSPECTION GENERALE DES FINANCES



II- PRINCIPALES ACTIVITES DE L'IGF AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Les principales activités réalisées par l'Inspection Générale des Finances (IGF) en 2024 sont réparties selon les axes suivants :

- Audit interne des projets et programmes ;
- Inspection et évaluation ;
- Appui-conseil et coordination ;
- Lutte contre la corruption ;
- Autres activités.

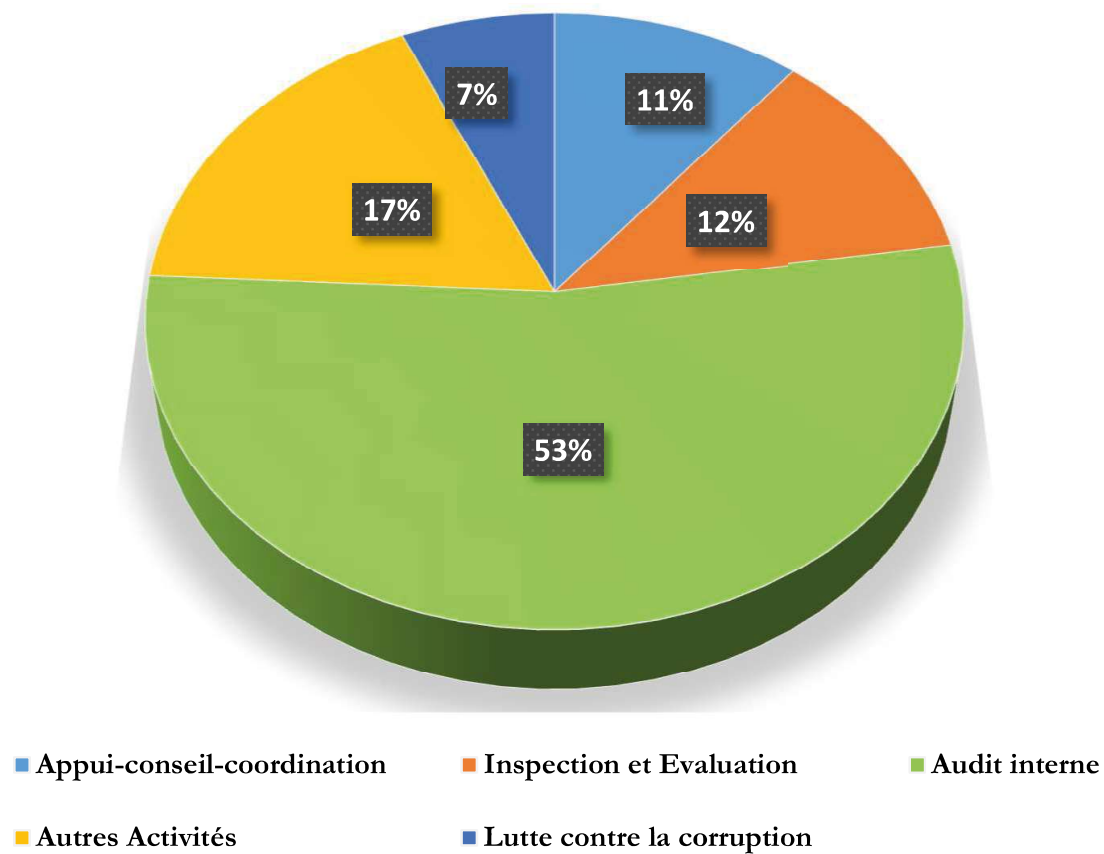
Les missions d'audit interne des projets et programmes représentent 53 %, les missions d'inspection 12 %, les activités d'appui-conseil 11 %, les activités de lutte contre la fraude financière 7 % et les autres activités portant sur le renforcement des capacités et la démarche qualité 17 %.

La synthèse de ces activités est présentée dans le tableau ci-après :

ACTIVITES	%
AUDIT INTERNE DES PROJETS ET PROGRAMMES	53
1. Missions d'audit interne	53
INSPECTION ET EVALUATION	12
1. Missions programmées	10,3
2. Missions inopinées	1,7
APPUI-CONSEIL	11
1. Comités	7,6
2. Appui-conseil	2,5
3. Missions statutaires	0,9
LUTTE CONTRE LA FRAUDE FINANCIERE	7
1. Enquêtes finalisées	7
AUTRES ACTIVITES	17
1. Renforcement des capacités (séminaires et formations)	10,5
2. Démarche qualité	6,5
TOTAL GENERAL	100

NB : Les pourcentages sont déterminés en fonction du nombre d'activités qui s'élève à 120.

PRINCIPALES ACTIVITÉS



En 2024, l'audit interne représente plus de 50% des activités de l'IGF à l'instar de l'exercice précédent.

II-1 AUDIT INTERNE DES PROJETS ET PROGRAMMES FINANCÉS OU COFINANCÉS PAR LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS (PTFS)

En 2024, l'IGF a réalisé des missions dans 29 projets et programmes. Le nombre de missions par projet est présenté dans le tableau ci-après :

N°	Projets cofinancés	Nombre de missions
1	Cellule de Coordination du Projet de Renaissance des Infrastructures de Côte d'Ivoire (CC-PRICI)	2
2	Programme multisectoriel d'Appui au système national des Filets Sociaux (PAFS)	3
3	Programme GAVI RSS 2	3
4	Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA)	2
5	Programme de gouvernance économique pour la délivrance des services de base aux citoyens (PAGDS)	3
6	Projet d'Appui à la Compétitivité du Grand Abidjan (PACOGA)	3
7	Projet d'Appui au Plan National de Riposte contre la COVID-19(PA-COVID19)	2
8	Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine (PARU)	3
9	Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest (PHAS)	3
10	Projet d'Infrastructures pour le Développement Urbain et la Compétitivité des villes Secondaires (PIDUCAS)	1
11	Projet d'amélioration et de mise en œuvre de la politique foncière rurale de Côte d'Ivoire (PAMOFOR)	1
12	Projet d'Appui au Développement de l'enseignement Supérieur (PADES)	1
13	Projet de Cohésion Sociale des régions du nord golfe de guinée (COSO)	2
14	Projet de Développement des Chaines de Valeurs Vivrières (PDC2V)	3
15	Projet de Mobilité Urbaine d'Abidjan (PMUA)	3
16	Projet de Promotion de la Compétitivité de la chaîne de valeur de l'Anacarde (PPCA)	3
17	Projet de Transport Urbain d'Abidjan (PTUA)	3

N°	Projets cofinancés	Nombre de missions
18	Projet des Chaines de valeurs Compétitives pour l'Emploi et la Transformation Economique (PCCET)	2
19	Projet d'investissement pour la résilience des zones côtières ouest africaine (WACA ResIP)	2
20	Projet d'Investissement Forestier 2 (PIF 2)	3
21	Projet Emploi Jeune et Développement des Compétences (PEJEDEC)	2
22	Projet pour l'Autonomisation des Femmes et le Dividende Démographique dans le Sahel (SWEDD)	3
23	Programme d'appui à l'amélioration du climat des affaires en Côte d'Ivoire (PACA-CI)	2
24	Projet d'Appui à la Gouvernance de la Filière Cacao (PAGFIC)	2
25	West Africa Unique Identification for Regional Integration and Inclusion (WURI)	1
26	Projet d'Appui au Programme social du Gouvernement (PA-PS Gouv)	3
27	Projet de Connectivité Inclusive et d'infrastructure Rurale en Côte d'Ivoire (PCR-CI)	1
28	Projet de Renforcement des Moyens de subsistance des Petits Exploitants et des Femmes dans la région du N'ZI (PREMOPEF)	1
29	Programme de Renforcement du Système Educatif Primaire (PRSEP)	1
TOTAL GENERAL		64

En outre, l'IGF a réalisé des travaux préparatoires sur trois (3) projets à auditer en 2025. Le tableau ci-après récapitule les travaux réalisés :

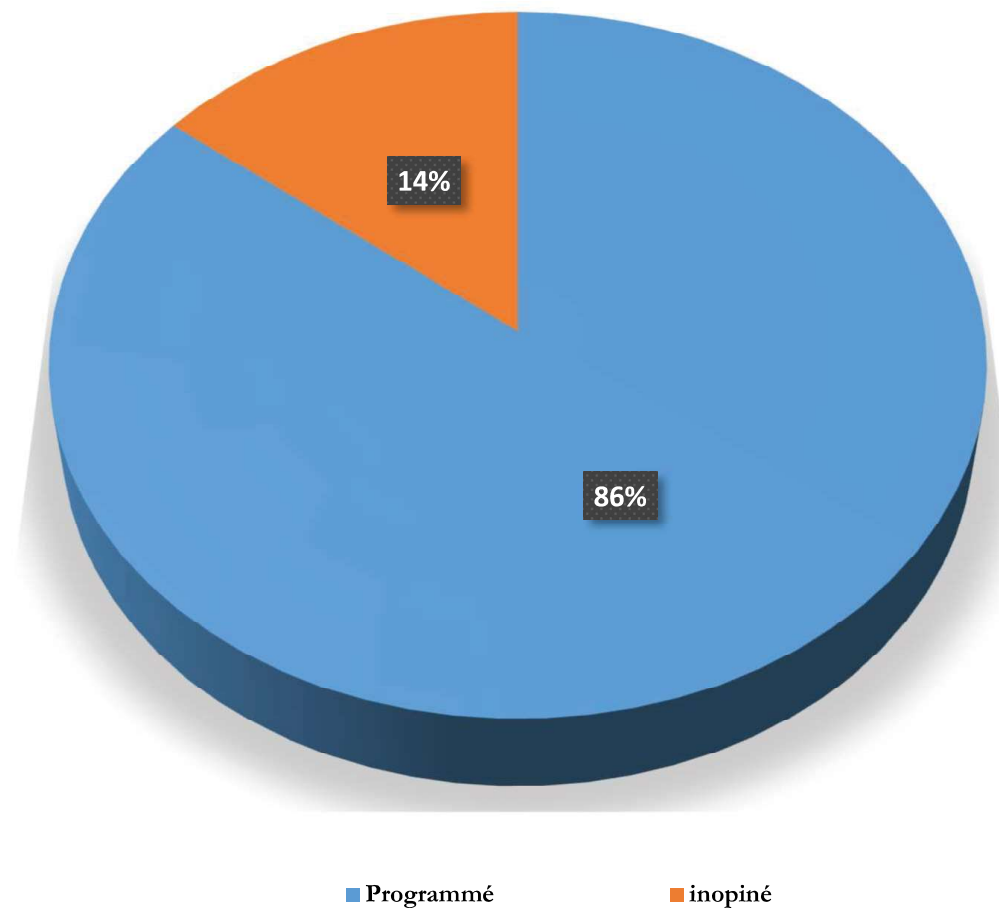
N°	PROJET	ACTIVITÉS		
		Prise de connaissance	Cartographie des risques	Plan d'audit
1	Programme de Renforcement de la Sécurisation Foncière Rurale (PRESFOR)	X		
2	Programme de Diversification, Accélération Industrielle, Compétitivité et Emploi (DAICE)	X		
3	Projet de Développement Durable et Inclusif des Villes Secondaires (PDDIVS)	X		

II-2 INSPECTION ET ÉVALUATION

Les activités d'inspection et d'évaluation ont porté sur quatorze (14) missions décrites dans le tableau ci-après :

MISSIONS	%
1. Missions programmées	86
1.1 Audit de gestion des recettes non fiscales de la Direction Générale des Hydrocarbures	
1.2 Audit de gestion des recettes non fiscales de la Direction des concours du Ministère d'Etat, Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration	
1.3 Audit organisationnel et de gestion de l'Institut National Supérieur de Formation Sociale (INSFS)	
1.4 Audit de gestion des recettes non fiscales de la Direction Générale des Transports Terrestres et de la Circulation (DGTTTC) du Ministère des Transports	
1.5 Mission de suivi des recommandations de l'audit organisationnel et de gestion du Centre Hospitalier et Universitaire de Bouaké (CHU de Bouaké)	
1.6 Mission de suivi des recommandations de l'audit organisationnel et de gestion du Laboratoire National d'Essais de Qualité, de Métrologie et d'Analyses (LANEMA)	
1.7 Mission de suivi des recommandations de l'audit de gestion des recettes de service de la Direction Générale du Commerce Intérieur	
1.8 Mission de suivi des recommandations de l'audit organisationnel et de gestion de l'Agence Nationale de la Formation Professionnelle (AGEFOP)	
1.9 Mission de contrôle des opérations financières du Fonds d'Appui aux acteurs du Secteur Informel (FASI)	
1.10 Mission de contrôle des opérations financières du Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises (FSGE)	
1.11 Mission de contrôle des opérations financières du Fonds de Soutien aux Petites et Moyennes Entreprises (FSPME)	
1.12 Mission de contrôle des opérations financières du Fonds Spécial de Solidarité (FSS)	
2. Missions inopinées	14
2.1 Audit de la plateforme TrésorPay et TrésorMoney	
2.2 Vérification des créances dues aux structures publiques par l'Etat central	
TOTAL GENERAL	100

INSPECTION ET ÉVALUATION



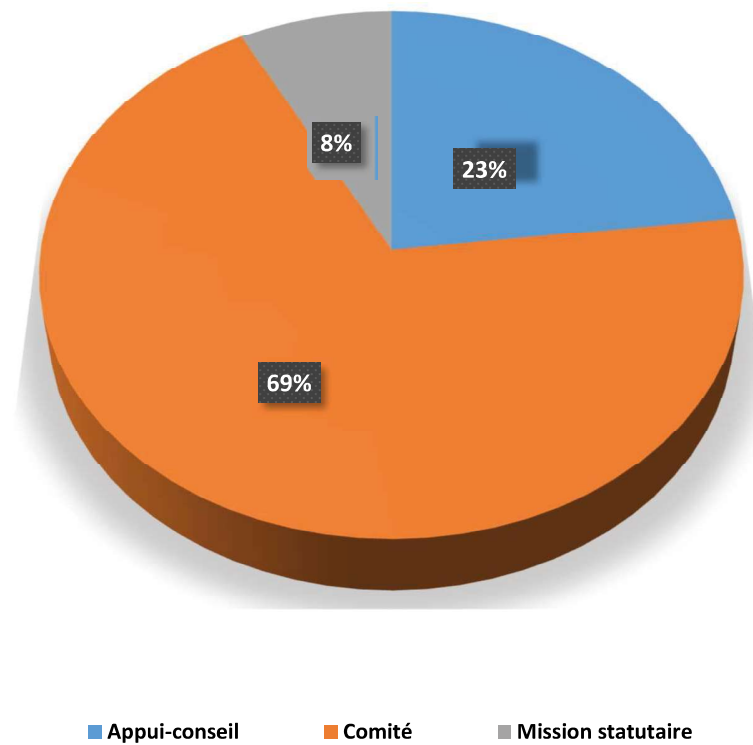
Les missions programmées de l'IGF représentent 86 % des activités d'inspection et d'évaluation et les missions inopinées 14 %.

II-3 APPUI-CONSEIL ET COORDINATION

Les huit (8) activités d'appui-conseil menées en 2024 sont décrites dans le tableau ci-après :

ACTIVITÉS	%
1. Appui-conseil	23
Participation aux travaux du Comité Technique du Comité National de Coordination et de Suivi de la mise en œuvre du schéma directeur de la réforme des Finances Publiques (CONAFIP)	
Participation aux travaux du comité d'Audit des projets du Ministère de la Santé et l'Hygiène Publique (Programmes nationaux de lutte contre le SIDA, le paludisme et la tuberculose)	
Participation aux travaux de la Commission Nationale pour la Microfinance (CNM)	
2. Comités	69
Suivi du remboursement des crédits de TVA/rapport de suivi des remboursements des crédits de TVA au 1 ^{er} semestre 2024	
Suivi du remboursement des crédits de TVA/ rapport de suivi des remboursements des crédits de TVA à fin décembre 2024	
Suivi des recommandations	
Identification des recettes de services dans les départements ministériels	
3. Missions statutaires	8
Passation de service à la LONACI	
TOTAL GENERAL	100

APPUI - CONSEIL - COORDINATION



Les activités d'appui conseil représentent 23 %, la participation aux travaux des comités 69% et les missions statutaires 8 %.

II-4 LUTTE CONTRE LA FRAUDE FINANCIÈRE

Les principales activités réalisées par l'IGF ont porté sur :

- le traitement des plaintes et dénonciations ;
- la collaboration avec la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance.

II-5 AUTRES ACTIVITÉS

Les autres activités ont porté sur le renforcement des capacités et la démarche qualité.

- **Le renforcement des capacités :**

Cette activité a été mise en œuvre à travers diverses formations portant sur les thématiques suivantes :

- la certification au COSO 2013 ;
- la certification au COSO ERM ;
- la certification en audit interne CIA ;
- la certification des systèmes d'information ;
- l'analyse avancée des états financiers et des documents comptables dans les enquêtes anti-corruption et fraudes financières.

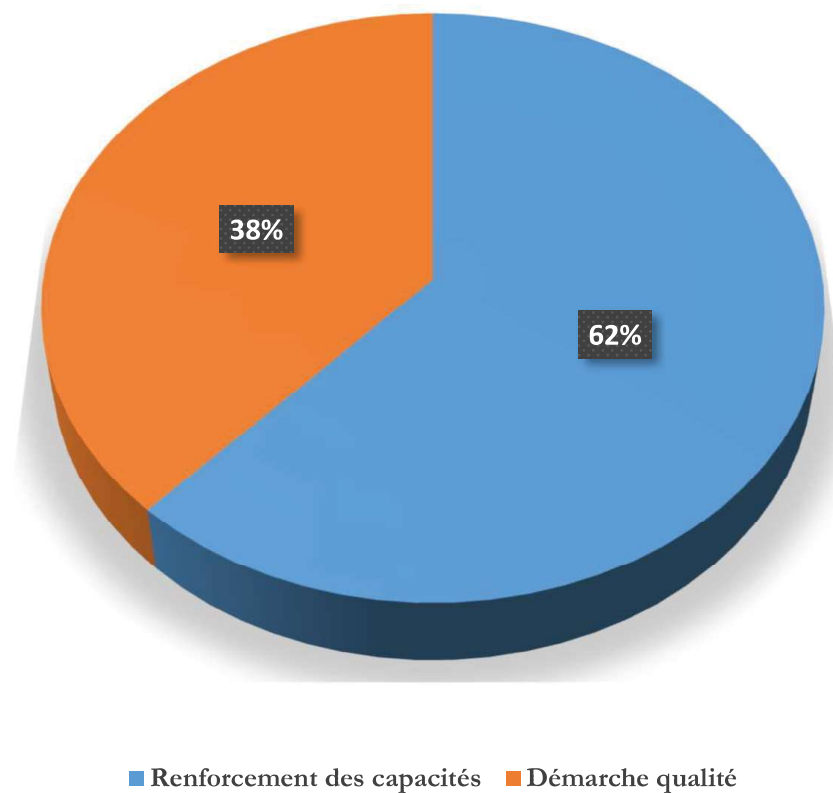
- **La mise en œuvre de la démarche qualité de L'IGF :**

Les activités 2024 ont porté notamment, sur la revue de direction, les revues de processus et les audits qualifiés selon les exigences de la Norme ISO 9001 v 2015.

Ci-après, le tableau descriptif des autres activités présentées en termes de proportion :

AUTRES ACTIVITÉS	%
1. Renforcement des capacités	62
2. Démarche Qualité	38
TOTAL	100%

AUTRES ACTIVITÉS



Le renforcement des capacités représente 62 % des activités et la démarche qualité 38 %.

**FICHES SIGNALETIQUES
DES PRINCIPALES MISSIONS
REALISEES EN 2024**

III- FICHES SIGNALÉTIQUES DES PRINCIPALES MISSIONS RÉALISÉES EN 2024

III-1 AUDIT INTERNE DES PROJETS ET PROGRAMMES FINANCÉS OU COFINANCÉS PAR LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS (PTFS)

MISSIONS PROGRAMMÉES				
N°	DOSSIERS	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS	SUITE A DONNER
1	Programme multisectoriel d'Appui au système national des Filets Sociaux (PAFS)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
2	Projet pour l'Autonomisation des Femmes et le Dividende Démographique dans le Sahel (SWEDD)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet	Rapports de mission disponibles	Projet clôturé
3	Projet de Promotion de la Compétitivité de la chaîne de valeur de l'Anacarde (PPCA)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
4	Programme de Gouvernance économique pour la Délivrance des Services de base aux citoyens (PAGDS)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
5	Projet Emploi Jeunes et Développement des Compétences (PEJEDEC)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
6	Projet d'Infrastructures pour le Développement Urbain et la Compétitivité des Agglomérations Secondaires (PIDUCAS)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet	Rapport de mission disponible	Projet clôturé

MISSIONS PROGRAMMEES				
N°	DOSSIERS	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS	SUITE A DONNER
7	Cellule de Coordination du Projet de Renaissance des Infrastructures de Côte d'Ivoire (CC PRICI)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
8	Projet d'Appui à la Compétitivité du Grand Abidjan (PACOGA)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
9	Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine (PARU)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
10	Projet d'Appui au Développement de l'Enseignement Supérieur (PADES)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du programme	Rapport de mission disponible	Projet clôturé
11	Programme d'Appui à l'Amélioration du Climat des Affaires pour une Transformation Structurale de l'Economie Ivoirienne (PACA-CI)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
12	Projet d'Amélioration et de Mise en Œuvre de la politique Foncière Rurale (PAMOFOR)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet	Rapport de mission disponible	Projet clôturé
13	Projet d'Investissement Forestier (PIF)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
14	Programme de Gestion du Littoral Ouest Africain West Africa Coastal Areas Resilience Investment Project (WACA-ResIP)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne

MISSIONS PROGRAMMEES				
N°	DOSSIERS	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS	SUITE A DONNER
15	Projet de Mobilité Urbaine d'Abidjan (PMUA)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
16	Projet des Chaines de valeur Compétitives pour l'Emploi et la Transformation économique (PCCET)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
17	Projet de Développement des Chaines de Valeur Vivrières (PDC2V)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
18	Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest (PHAS)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
19	Projet de Transport Urbain d'Abidjan (PTUA)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
20	Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
21	Programme GAVI RSS 2	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
22	Projet d'Appui au Plan National de Riposte contre la COVID-19 (PA-COVID19)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne

MISSIONS PROGRAMMEES				
N°	DOSSIERS	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS	SUITE A DONNER
23	Projet Régional de Cohésion sociale des Régions du golfe de Guinée - Côte d'Ivoire (COSO)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
24	Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PS Gouv)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
25	Projet de Connectivité inclusive et d'Infrastructures Rurales en Côte d'Ivoire (PCR-CI)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet	Rapport de mission disponible	Réaliser les missions d'audit interne
26	Projet d'Appui à la Gouvernance de la Filière Cacao (PAGFIC)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
27	West Africa Unique Identification for Regional Integration and Inclusion (WURI)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet	Rapport de mission disponible	Réaliser les missions d'audit interne
28	Projet de Renforcement des Moyens de subsistance des Petits Exploitants et des Femmes dans la région du N'ZI (PREMOPEF)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet	Rapport de mission disponible	Réaliser les missions d'audit interne
29	Programme de Renforcement du Système Educatif Primaire (PRSEP)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet	Rapport de mission disponible	Réaliser les missions d'audit interne

III-2 INSPECTION ET ÉVALUATION

MISSIONS PROGRAMMEES				
N°	DOSSIERS	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS	SUITE A DONNER
1	Mission d'audit de Gestion des Recettes non Fiscales de la Direction Générale des Hydrocarbures (DGH)	Améliorer le fonctionnement de la DGH	Rapport de mission disponible	Suivre la mise en œuvre des recommandations
2	Mission d'audit organisationnel et de Gestion de l'Institut National Supérieur de Formation Sociale (INSFS)	Améliorer le fonctionnement de l' INSFS	Rapport de mission disponible	Suivre la mise en œuvre des recommandations
3	Mission d'audit de Gestion des Recettes non Fiscales de la Direction Générale des Transports Terrestres et de la Circulation (DGTC) du Ministère des Transports	Améliorer le fonctionnement du Ministère des Transports	Rapport de mission disponible	Suivre la mise en œuvre des recommandations
4	Mission d'audit de Gestion des Recettes non Fiscales de la Direction des Concours du Ministère d'Etat, Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration	Améliorer le fonctionnement de la Direction des Concours	Rapport de mission disponible	Suivre la mise en œuvre des recommandations
5	Mission de suivi des recommandations de l'audit organisationnel et de gestion du Centre Hospitalier et Universitaire (CHU) de Bouaké	S'assurer de la mise en œuvre des recommandations de la mission d'audit antérieure de l'année 2022, notamment : - Evaluer le niveau des recommandations mises en œuvre ; - Déterminer, le cas échéant, les obstacles à leur mise en œuvre et proposer des mesures pour y remédier.	Rapport de mission disponible	Suivre la mise en œuvre des recommandations

MISSIONS PROGRAMMEES				
N°	DOSSIERS	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS	SUITE A DONNER
6	Mission de suivi des recommandations de l'audit de gestion des recettes de service de la Direction Générale du Commerce Intérieur	S'assurer de la mise en œuvre des recommandations de la mission d'audit antérieure de l'année 2022, notamment : - Evaluer le niveau des recommandations mises en œuvre ; - Déterminer, le cas échéant, les obstacles à leur mise en œuvre et proposer des mesures pour y remédier.	Rapport de mission disponible	Suivre la mise en œuvre des recommandations
7	Mission de suivi des recommandations de l'audit organisationnel et de gestion de l'Agence Nationale de la Formation Professionnelle (AGEFOP)	S'assurer de la mise en œuvre des recommandations de la mission d'audit antérieure de l'année 2022, notamment : - Evaluer le niveau des recommandations mises en œuvre ; - Déterminer, le cas échéant, les obstacles à leur mise en œuvre et proposer des mesures pour y remédier.	Rapport de mission disponible	Suivre la mise en œuvre des recommandations
8	Mission de suivi des recommandations de l'audit organisationnel et de gestion du Laboratoire National d'Essais de Qualité, de Métrologie et d'Analyses (LANEMA)	S'assurer de la mise en œuvre des recommandations de la mission d'audit antérieure de l'année 2022, notamment : - Evaluer le niveau des recommandations mises en œuvre ; - Déterminer, le cas échéant, les obstacles à leur mise en œuvre et proposer des mesures pour y remédier.	Rapport de mission disponible	Suivre la mise en œuvre des recommandations
9	Fonds d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel (FASI)	S'assurer de la gestion efficace des opérations de la phase opérationnelle	Rapport de mission disponible	Suivre la mise en œuvre des recommandations
10	Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises (FSGE COVID-19)	S'assurer de la gestion efficace des opérations de la phase opérationnelle	Rapport de mission disponible	Suivre la mise en œuvre des recommandations

MISSIONS PROGRAMMEES				
N°	DOSSIERS	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS	SUITE A DONNER
11	Fonds de Soutien aux Petites et Moyennes Entreprises (FSPME COVID-19)	S'assurer de la gestion efficace des opérations de la phase opérationnelle	Rapport de mission disponible	Suivre la mise en œuvre des recommandations
12	Fonds Spécial de Solidarité (FSS)	S'assurer de la gestion efficace des opérations de la phase opérationnelle	Rapport de mission disponible	Suivre la mise en œuvre des recommandations
MISSIONS INOPINÉES				
14	Audit de la plateforme TresorPay et TresorMoney	Evaluer le dispositif juridique, technique et financier d'exploitation de la plateforme de paiement et de collecte des recettes du Trésor Public dénommée « TresorPay/TresorMoney ».	Rapport de mission disponible	Suivre la mise en œuvre des recommandations
15	Mission de vérification des créances dues aux structures publiques par l'Etat central	Déterminer le montant des créances dues par l'Etat central aux structures publiques concernées à fin décembre 2023	Rapport de mission disponible	Apurement des créances

III-3 APPUI-CONSEIL ET COORDINATION

COMITES				
N°	DOSSIERS	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS	SUITE A DONNER
1	Suivi du remboursement des crédits de TVA	- Evaluer l'application des procédures d'instruction et de remboursement ; - Proposer des modalités de paiement sur la base de critères objectifs ; - Donner un avis sur toute question relative à la procédure de remboursement des crédits de TVA.	771 dossiers de demandes de remboursement reçus pour un montant total de 228,49 milliards de FCFA et payés à hauteur de 156,87 milliards, soit un reste à payer de 71,62 milliards à fin décembre 2024	- Apurer les restes à payer enregistrés par la Régie TVA ; - Implémenter le module de paiement au niveau du Régisseur dans le SIGICI ; - Poursuivre les activités de conseil en vue d'améliorer le rendement de la TVA ; - Fournir à l'IGF un code d'accès à l'appliquatif des remboursements des crédits de TVA.
2	Suivi des recommandations des services de contrôle et d'inspection du Ministère des Finances et du Budget	- Créer un cadre de coordination entre les organes de contrôle et d'inspection des Ministères de l'Economie, des Finances et du Budget ; - Suivre la mise en œuvre des recommandations des services de contrôle et d'inspection.	En 2024, six (6) missions d'évaluation de la mise en œuvre des recommandations portant sur les recommandations formulées en 2022, ont été réalisées dans le district d'Abidjan et sur les axes Abidjan-Noé, Abidjan-San Pédro, Abidjan-Tengréla, Abidjan-Odienné et Abidjan-Bondoukou du 20 octobre au 20 Décembre 2024. 2493 recommandations examinées.	- Poursuivre les missions d'évaluation élargies ; - Former les structures de contrôle à la formulation de recommandations pertinentes ; - Engager les différentes hiérarchies impliquées dans la mise en œuvre des recommandations.

COMITES				
N°	DOSSIERS	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS	SUITE A DONNER
3	Identification des recettes de service dans les départements ministériels	- Identifier les recettes de service dans les Ministères ; - S'assurer du caractère réglementaire de leur création et de leur transparence.	Participation à l'atelier de mise en œuvre de la comptabilisation des recettes de service requalifiées en recettes fiscales du 10 au 14 juin 2024	- Poursuivre les activités d'identification des recettes de service conformément au décret de création du comité ; - Suivre la mise en œuvre des recommandations des missions antérieures.

APPUI-CONSEIL				
N°	DOSSIERS	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS	SUITE A DONNER
4	Comité Technique du Comité National de Coordination et de Suivi de la mise en œuvre du « schéma directeur de la réforme des Finances Publiques (CONAFIP) »	- Suivre et évaluer la mise en œuvre du schéma directeur de la réforme des Finances Publiques - Systématiser la pratique du contrôle et de l'audit interne au sein de l'administration publique - Professionnaliser les agents et les services de contrôle et d'audit internes	- Douze (12) formations ont été réalisées dont trois (3) certifiantes, à savoir : le COSO 2013, le COSO ERM et CIA, au profit des agents de l'IGF et des agents des administrations économiques et financières ; - Des agents de l'IGF et de six (6) Directions Générales des administrations financières et économiques certifiés en COSO 2013 et en COSO ERM. - Deux voyages d'étude ont été effectués au Maroc et au Bénin par l'IGF et les responsables des services de contrôle et d'audit internes de cinq (5) Directions Générales du Ministère des Finances et du Budget à l'effet de tirer avantage des expériences et des bonnes pratiques des structures publiques Marocaines et Béninoises en matière d'implémentation du contrôle et de l'audit internes.	Réaliser des missions conjointes de contrôle et d'audit internes à l'effet d'évaluer l'appropriation par les agents des méthodes, techniques et outils acquis lors des formations réalisées en 2023 et en 2024.

III-4 LUTTE CONTRE LA FRAUDE FINANCIÈRE

N°	DOSSIERS	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS	SUITE A DONNER
1	Enquêtes sur les cas de plaintes et dénonciations de fraude, de corruption et infractions assimilées dans l'administration économique et financière	Traiter les plaintes, dénonciations et saisines de la hiérarchie pour des faits de corruption et d'infractions assimilées	L'IGF a procédé au traitement de 8 dossiers d'enquête sur la fraude fiscale, douanière et de change. Les résultats qui en résultent sont les suivants : - 4 dénonciations ont été classées sans suite. - 1 dossier portant sur des dénonciations de transferts illicites de fonds hors Zone UEMOA achevé ; - 3 dossiers non achevés qui feront l'objet de reprogrammation en 2025.	- Réaliser les diligences nécessaires en vue de s'assurer du paiement des droits et taxes éludés ainsi que des amendes relativement à la dénonciation avérée ; - Poursuivre et finaliser les trois (3) dossiers en cours de traitement.
2	Coopération nationale en matière de lutte contre la corruption et les infractions assimilées	Participer à la mise en synergie des services de l'Etat impliqués dans la lutte contre la corruption, sous l'impulsion de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance	- Participation aux travaux de mise en œuvre de la convention des Nations Unies contre la corruption ; - Participation à l'élaboration et à la validation de la stratégie nationale de lutte contre la corruption (SNLC) conduite par la HABG.	Poursuivre la participation aux travaux de mise en œuvre de la convention des Nations Unies contre la corruption.

**RESUME SYNOPTIQUE DES
PRINCIPALES ACTIVITES
REALISEES EN 2024**

IV- RESUME SYNOPTIQUE DES PRINCIPALES ACTIVITES REALISEES EN 2024

IV-1 ACTIVITÉS D'AUDIT INTERNE DES PROJETS ET PROGRAMMES FINANCÉS OU COFINANCÉS PAR LA BANQUE MONDIALE

Le Gouvernement ivoirien en accord avec la Banque mondiale a décidé d'attribuer la fonction d'audit interne des projets financés et cofinancés par les Partenaires Techniques et Financiers à l'Inspection Générale des Finances (IGF).

Cette décision s'est matérialisée à travers les textes ci-après :

- le décret n° 2015-475 du 1er juillet 2015 portant procédures et modalités de gestion des projets et programmes financés ou cofinancés par les Partenaires Techniques et Financiers (PTFs) aux termes duquel la fonction d'audit interne des projets et programmes financés ou cofinancés est assurée par l'IGF ;
- l'arrêté interministériel n° 106/MEF/MPMBPE du 20 février 2018 portant procédures et modalités d'intervention de l'Inspection Générale des Finances auprès des projets et programmes financés ou cofinancés par la Banque mondiale.

Le nombre de projets audités par l'IGF est passé de 27 projets en 2023 à 29 en 2024, à savoir :

N°	PROJETS COFINANCES
1	Programme multisectoriel d'Appui au système national des Filets Sociaux (PAFS)
2	Projet pour l'autonomisation des Femmes et le Dividende Démographique dans le Sahel (SWEDD)
3	Projet de Promotion de la Compétitivité de la chaîne de valeur de l'Anacarde (PPCA)
4	Programme de Gouvernance économique pour la Délivrance des Services de base aux citoyens (PAGDS)
5	Projet Emploi Jeunes et Développement des Compétences (PEJEDEC)
6	Projet d'Infrastructures pour le Développement Urbain et la Compétitivité des Agglomérations Secondaires (PIDUCAS)
7	Cellule de Coordination du Projet de Renaissance des Infrastructures de Côte d'Ivoire (CC PRICI)
8	Projet d'Appui à la Compétitivité du Grand Abidjan (PACOGA)
9	Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine (PARU)
10	Projet d'Appui au Développement de l'Enseignement Supérieur (PADES)
11	Programme d'Appui à l'Amélioration du Climat des Affaires pour une Transformation Structurale de l'Economie Ivoirienne (PACA-CI)
12	Projet d'Amélioration et de Mise en Œuvre de la politique Foncière Rurale (PAMOFOR)

N°	PROJETS COFINANCES
13	Projet d'Investissement Forestier 2 (PIF 2)
14	Programme de Gestion du Littoral Ouest Africain West Africa Coastal Areas Resilience Investment Project (WACA-ResiP)
15	Projet de Mobilité Urbaine d'Abidjan (PMUA)
16	Projet des Chaines de valeur Compétitives pour l'Emploi et la Transformation économique (PCCET)
17	Projet de Développement des Chaines de Valeur Vivrières (PDC2V)
18	Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest (PHAS)
19	Projet de Transport Urbain d'Abidjan (PTUA)
20	Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA)
21	Programme GAVI RSS 2
22	Projet d'Appui au Plan National de Riposte contre la COVID-19(PA-COVID19)
23	Projet Régional de Cohésion sociale des Régions du golfe de Guinée - Côte d'Ivoire (COSO)
24	Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)
25	Projet de Connectivité inclusive et d'Infrastructures Rurales en Côte d'Ivoire (PCR-CI)
26	Projet d'Appui à la Gouvernance de la Filière Cacao (PAGFIC)
27	West Africa Unique Identification for Regional Integration and Inclusion (WURI)
28	Projet de Renforcement des Moyens de subsistance des Petits Exploitants et des Femmes dans la région du N'ZI (PREMOPEF)
29	Programme de Renforcement du Système Educatif Primaire (PRSEP)

Par ailleurs, l'IGF a effectué des travaux préparatoires sur trois (3) nouveaux projets, ci-après listés, qui viennent enrichir le portefeuille de projets à auditer.

N°	PROJET
1	Programme de Renforcement de la Sécurisation Foncière Rurale (PRESFOR)
2	Programme de Diversification, Accélération Industrielle, Compétitivité et Emploi (DAICE)
3	Projet de Développement Durable et Inclusif des Villes Secondaires (PDDIVS)

IV-1.1 Programme d'Appui au système des Filets Sociaux (PAFS)

• Présentation du projet

Le Programme d'Appui au système des Filets Sociaux (PAFS) est une initiative du Gouvernement ivoirien avec l'appui technique et financier de la Banque mondiale, de l'Etat, et du Global Financing Facility (GFF), d'un financement global de 385,5 millions de dollars.

Le PAFS s'articule autour de trois (03) axes stratégiques, à savoir :

- le renforcement des mécanismes de ciblage des interventions d'inclusion sociale et mutualisation des outils ;
- la synergie et la pérennisation des programmes sociaux, extension de leur couverture ;
- le renforcement des mécanismes de réponse aux chocs covariants.

L'objectif du programme est d'accroître l'accès des ménages pauvres et vulnérables aux programmes de filets de sécurité et d'améliorer la performance des systèmes de prestation.

Le Programme d'Appui au Système des Filets Sociaux (PAFS) englobe la vision du gouvernement Ivoirien pour un système des filets sociaux intégré et complet qui se concentre sur les besoins des ménages pauvres et vulnérables.

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- insuffisance de supervision des activités des Directeurs des Centres Sociaux et des ménages bénéficiaires dans le cadre des activités de suivi-évaluation en région ;
- utilisation insuffisante du Système d'Informations et de Gestion (SIG) par les Directeurs Régionaux de la Protection Sociale (DRPS) ;
- insuffisance des informations collectées sur la mise en œuvre du Programme de Transfert Monétaire Productif (PTMP) dans les rapports d'activités des Directeurs Régionaux ;
- comptabilisation des opérations dans des comptes inappropriés ;

• Perspectives

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.

IV-1.2 Projet d'Appui à la Gouvernance de la Filière Cacao (PAGFIC)

• Présentation du projet

Dans le cadre de l'Initiative conjointe du Groupe de la Banque mondiale et de la Banque Africaine de Développement (BAD) sur le cacao, visant à revitaliser la filière cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana, à améliorer sa durabilité et à accroître les revenus des producteurs, le Gouvernement ivoirien a signé un accord de prêt pour financer le Projet d'Appui à la Gouvernance de la Filière Cacao (PAGFIC).

L'objectif de ce projet est de renforcer la gouvernance et la gestion de la filière cacao afin d'en accroître l'efficacité et de garantir des revenus décents pour les producteurs.

Le PAGFIC est financé à hauteur de six millions d'unités de compte (6 000 000 UC), soit environ quatre milliards cinq cents millions (4 500 000 000) de francs CFA dont 5 000 000 UC par le Fonds Africain de Développement (FAD) et 1 000 000 UC par l'État de Côte d'Ivoire.

Placée sous la tutelle du Ministère d'État, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MEMINADER), le PAGFIC s'articule autour de trois (3) composantes et a pour agence d'exécution le Conseil Café-Cacao (CCC).

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- absence de suivi de stock des fournitures et consommables ;
- Retard dans le paiement de certaines factures ;
- absence d'assurance maladie pour le personnel du projet.

• Perspectives

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.



IV-1.3 Projet pour l'Autonomisation des Femmes et le Dividende Démographique dans le Sahel (SWEDD)

• Présentation du projet

Le Projet régional SWEDD « Projet pour l'Autonomisation des Femmes et le Dividende Démographique dans le Sahel » (en abrégé SWEDD ou SWEED) est un projet conçu autour d'une approche régionale et multisectorielle et vise à soutenir les efforts des Gouvernements de 9 pays dont les taux de fécondité sont les plus élevés (le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Bénin, le Tchad, le Cameroun et la Guinée).

La Côte d'Ivoire, pays bénéficiaire, a obtenu un financement additionnel de 60 millions de dollars US de la Banque mondiale pour la poursuite des activités du projet jusqu'à fin 2024.

Le projet SWEDD Côte d'Ivoire s'articule autour de trois composantes, à savoir :

- l'autonomisation des femmes et des filles à travers le renforcement de leurs capacités économiques et l'appui à l'amélioration du maintien de la jeune fille dans le cursus scolaire ;
- le renforcement de l'accès des populations aux services de la Santé de la Reproduction, Maternelle, Néonatale, Infantile, et Nutritionnelle (SRMNIN) ;
- le développement des capacités d'analyse et de plaidoyer sur le dividende démographique au niveau national avec un volet régional.

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- absence de contrat de prestations de service entre l'ONG AIMAS et les agents de santé communautaire des districts sanitaires de Daloa et de Bouaflé ;
- retard dans le démarrage des activités d'appui à la sélection des Adolescentes et Jeunes Femmes (AJF) et Adolescents et Jeunes Hommes (AJH) dans certaines régions ;
- non identification et non sélection concomitante des adolescents et jeunes hommes et adolescentes et jeunes femmes dans certaines régions ;
- désignation non formelle des points focaux de certaines Directions Régionales du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (DR-MFFE), chargés du suivi et de la supervision des activités du sous projet Genre ;
- absence de planification et non élaboration des rapports mensuels des activités de suivi et d'accompagnement réalisées par les points focaux dans certaines régions ;
- insuffisances constatées dans le paiement des cotisations sociales (Couverture Maladie Universelle et Caisse Nationale de Prévoyance Sociale).

• Perspective

Le ministère de tutelle doit prendre le relais pour pérenniser les acquis du projet après sa clôture à fin 2024.

IV-1.4 Cellule de Coordination du Projet de Renaissance des Infrastructures de Côte d'Ivoire (CC PRICI)

• Présentation du projet

L'évolution démographique, le déficit d'entretien des infrastructures existantes, le ralentissement de leur renouvellement ont entraîné une dégradation des infrastructures économiques et sociales de la Côte d'Ivoire.

Pour y remédier, l'Etat de Côte d'Ivoire a initié plusieurs projets financés conjointement avec la Banque mondiale, à savoir :

- le Projet d'Infrastructures pour le Développement Urbain et la Compétitivité des Agglomérations Secondaires (PIDUCAS) ;
- le Projet d'Appui à la Compétitivité du Grand Abidjan (PACOGA) ;
- le Projet de Connectivité inclusive et d'Infrastructures Rurales en Côte d'Ivoire (PCR-CI).

La coordination de ces projets a été confiée à la Cellule de Coordination des Projets d'Infrastructures en Côte d'Ivoire (CC-PRICI).

La CC-PRICI a pour rôle d'assurer la gestion fiduciaire, de coordonner et d'assister les projets dans la mise en œuvre de leurs activités.

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- absence de déclaration et de paiement des cotisations au titre de la Couverture Maladie Universelle (CMU) ;
- choix de prestataires présentant une situation fiscale irrégulière.

• Perspectives

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.



IV-1.5 Projet d'Infrastructures pour le Développement Urbain et Compétitivité des Agglomérations Secondaires (PIDUCAS)

• Présentation du projet

Le Gouvernement ivoirien s'est engagé à poursuivre le Programme National de Développement Economique (PNDE) au travers du Plan National de Développement (PND) 2016-2021. Ce plan soutient plusieurs axes de développement notamment la réduction de la pauvreté, une meilleure redistribution des fruits de la croissance, l'amélioration des conditions de vie des populations notamment en milieu urbain.

C'est dans ce cadre que le Projet d'Infrastructures pour le Développement Urbain et la Compétitivité des villes Secondaires (PIDUCAS) a été initié en Juin 2017.

Ce projet, cofinancé par la Banque mondiale, d'un coût total de 78 milliards de FCFA, a pour objectif de créer des conditions de compétitivité dans les villes ciblées à travers la mobilité urbaine améliorée, un revenu accru par des Micro Petites et Moyennes Entreprises (MPME) et des services administratifs de qualité fournis par les municipalités.

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- absence de déclarations et de paiement des cotisations sociales ;

- absence de suivi des immobilisations acquises dans le cadre de la convention de partenariat IECD-PIDUCAS ;
- absence de dispositions pour la transmission des archives du projet au Ministère technique après la phase de clôture.

• Perspective

Le ministère de tutelle doit prendre le relais pour pérenniser les acquis du projet après sa clôture à fin 2024.



IV-1.6 Projet Emploi Jeunes et de Développement des Compétences (PEJEDEC)

• Présentation du projet

Le chômage des jeunes et la pauvreté croissante des populations font courir au pays des risques élevés de perturbations sociales. Face à cette situation, le gouvernement ivoirien a inscrit la question de l'emploi des jeunes au nombre de ses priorités d'action en créant le Projet Emploi Jeunes et Développement des Compétences (PEJEDEC).

Le projet vise à améliorer les résultats sur le marché du travail des jeunes dans certaines régions de la Côte d'Ivoire et renforcer le secteur de l'enseignement technique et la formation professionnelle. D'une durée de cinq ans (2022-2026), il cible 119 000 jeunes pour un montant de 150 000 000 dollars USD.

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- insuffisance dans les régularisations des cotisations sociales : Déclaration Individuelle des Salaires Annuels (DISA) et Couverture Maladie Universelle (CMU) ;
- défaut de déclaration et de paiement des cotisations mensuelles sociales dans les délais ;

- retards dans le paiement des bénéficiaires ;
- absence de preuves de réalisation des missions de suivi financier de l'exécution des sous-projets dans les régions par le BCP-Emploi ;
- non tenue des réunions trimestrielles de suivi des activités des prestataires ;
- non-respect des clauses contractuelles par le prestataire chargé de la mise en œuvre du sous-projet THIMO.

• Perspectives

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.



IV-1.7 West Africa Unique Identification for Regional Integration and Inclusion (WURI)

- **Présentation du projet**

En Afrique subsaharienne, environ 40 % de la population ne dispose pas d'une pièce d'identification officielle reconnue par les pouvoirs publics. Cette situation engendre de nombreuses difficultés d'accès aux services sociaux de base, tels que l'éducation, la santé et l'intégration dans le secteur formel de l'économie. Pour répondre à ce défi, la Commission de la CEDEAO, avec le soutien de la Banque mondiale, a lancé le projet WURI (West Africa Unique Identification for Regional Integration and Inclusion - Identification Unique pour l'Intégration Régionale et l'Inclusion en Afrique de l'Ouest). Ce projet régional inclut, dans sa phase pilote, la Côte d'Ivoire, la Guinée et la Commission de la CEDEAO.

En Côte d'Ivoire, le projet WURI est placé sous la tutelle du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale. Son objectif principal est d'augmenter le nombre de personnes disposant d'une preuve d'identité unique et permanente reconnue par le gouvernement, afin de faciliter leur accès aux services sociaux et économiques.

Après une revue à mi-parcours des activités du projet initial, issu d'un premier accord signé en juillet 2018, le Gouvernement ivoirien et la Banque mondiale ont signé, le 28 juillet 2022, un nouvel accord révisé. Cet accord, d'un montant de 54,7 millions d'euros (environ 35,88 milliards de FCFA), couvre une période de cinq ans, de 2022 à 2026.

- **Principal résultat**

Assistance apportée au projet pour l'élaboration de sa cartographie des risques.

- **Perspective**

Réaliser les missions d'audit interne auprès du projet.



IV-1.8 Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest (PHAS)

• Présentation du projet

Dans le cadre des réformes visant l'amélioration des rendements des systèmes statistiques nationaux, le Conseil d'Administration de l'Association Internationale de Développement (IDA) a approuvé, en date du 26 mars 2020, le Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest (PHAS).

Le PHAS a pour objectif de renforcer les Statistiques des pays africains participants et entités régionales en Afrique afin d'harmoniser, de produire, de diffuser, et d'améliorer l'utilisation des statistiques économiques et sociales de base.

Ce projet régional couvre sept (7) pays (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Cap-Vert, Ghana, Libéria, Sierra Leone et Togo) et deux (2) organismes régionaux (la Commission de l'Union Africaine (CUA) et la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)).

Le PHAS Côte d'Ivoire est financé à hauteur de 32 141 893 000 FCFA.

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- non réalisation des inventaires physiques des immobilisations du projet ;

- Infrastructures mises à la disposition des structures bénéficiaires non opérationnelles ;
- absence de dispositif de sécurité incendie fonctionnel pour les infrastructures mises à la disposition des structures bénéficiaires ;
- non enregistrement de certaines immobilisations mises à la disposition des structures bénéficiaires dans la comptabilité du PHAS ;
- stockage des équipements reçus par les structures bénéficiaires dans des locaux inadaptés et non sécurisés ;
- difficultés pour le PHAS à apporter son appui à l'opérationnalisation de certains organes du Système Statistique National.

• Perspectives

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.



PHAS
PROJET D'HARMONISATION ET
D'AMELIORATION DES STATISTIQUES

IV-1.9 Projet d'Amélioration et de mise en œuvre de la politique Foncière Rurale de Côte d'Ivoire (PAMOFOR)

• Présentation du projet

Les litiges fonciers se sont multipliés depuis les années 90 du fait de la poussée démographique, mettant à mal la paix et la cohésion sociale.

Conscient des conflits répétés autour de la question foncière, et dans le but d'y remédier, l'Etat a adopté la Loi n° 98-750 du 23 décembre 1998 relative au foncier rural, modifiée par les Lois n° 2004-412 du 14 août 2004 et n°2013-655 du 13 septembre 2013.

De même, le projet d'appui à l'amélioration et à la mise en œuvre de la politique foncière rurale de Côte d'Ivoire (PAMOFOR) a été initié par l'Etat de Côte d'Ivoire.

Ce projet d'un coût total de 54 160 000 de dollars USD est cofinancé par la Banque mondiale.

Le PAMOFOR est placé sous l'autorité de l'Agence du Foncier Rural (AFOR) qui en assure l'assistance, la coordination et la gestion financière.

Il a pour objectif de renforcer la capacité du gouvernement à mettre en œuvre le programme national de sécurisation foncière rurale ainsi que d'enregistrer les droits fonciers coutumiers dans les zones rurales.

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- non réalisation des inventaires physiques des immobilisations au titre des exercices 2022 et 2023 ;
- non ouverture du compte séquestre pour le paiement des honoraires de l'audit de clôture du projet.

• Perspective

Le ministère de tutelle doit prendre le relais pour pérenniser les acquis du projet après sa clôture à fin 2024.



IV-1.10 Projet de Promotion de la Compétitivité de la Chaîne de valeur de l'Anacarde (PPCA)

• Présentation du projet

La filière cajou en Côte d'Ivoire est une source d'approvisionnement de plus en plus importante sur le marché mondial et une source de revenu pour les producteurs locaux.

Cependant, elle n'est pas compétitive du fait de la faible transformation des noix de cajou.

Le Projet de Promotion de la Compétitivité de la Chaîne des Valeurs de l'Anacarde (PPCA) a donc été mis en place pour améliorer la productivité, la qualité et la valeur ajoutée de la noix de cajou.

Le montant du financement global du projet est de 236,11 millions de dollar US dont 200 millions de dollar US au titre de financement IDA-IPF et 36,11 millions de dollar US représentant la contribution des bénéficiaires.

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- problèmes d'étanchéité constatés sur les toitures des entrepôts de stockage des zones agro industrielles dédiées à la transformation de l'anacarde ;
- non réalisation de tests de fonctionnement en continu des forages, des châteaux d'eau et des Stations d'Épuration (STEP) des eaux usées des zones agroindustrielles dédiées à la transformation de l'anacarde ;

- non réaménagement/réaménagement partiel par les entreprises de travaux des sites d'emprunt utilisés comme carrières pour les travaux d'aménagement des zones agroindustrielles de Bondoukou et Korhogo ;
- non mention dans les contrats de prestation des entreprises de travaux d'aménagement des zones agro industrielles de Bondoukou et de Séguéla d'une clause relative à la souscription d'une assurance responsabilité décennale ;
- non mise en place de la structure en charge de la gestion des zones agroindustrielles dédiées à la transformation de l'anacarde ;
- absence de liste du personnel restreint (personnel clé) nécessaire à la mise en œuvre des activités de la phase de clôture du projet PPCA ;
- absence de dispositions prises pour le remboursement des retenues de garantie ;
- absence de dispositions prises pour l'archivage des documents du projet et leur transmission au Ministère technique après la phase de clôture.

• Perspectives

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.

IV-1.11 Programme d'Amélioration de la Gouvernance pour la Délivrance des services de Base aux citoyens (PAGDS)

• Présentation du projet

L'amélioration des services de base en Côte d'Ivoire dans les secteurs de l'éducation, des routes et des services financiers constitue un défi important.

Face à ce défi, le Gouvernement et la Banque mondiale ont signé un accord de prêt d'un montant de 85 millions de dollars US et 110 millions de dollars US de financement additionnel pour le financement du Programme d'Amélioration de la Gouvernance pour la Délivrance des services de Base aux citoyens (PAGDS).

Ce programme vise à améliorer la mobilisation des ressources intérieures et l'efficacité de la dépense publique pour la délivrance des services de base dans les secteurs clés.

Le projet est réalisé à travers un nouvel instrument de financement dénommé PforR (Programme pour les résultats).

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- non prise en compte des besoins de certains utilisateurs de la plateforme DOBCONNECT avant sa mise en place ;
- absence d'interopérabilité de la plateforme DOBCONNECT avec d'autres plateformes importantes du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA) notamment celles de la Direction des Etudes, des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (DESPS) et de la Direction des Examens et Concours (DECO) ;

- absence de procédures définissant les nouveaux critères d'orientation et de réorientation des élèves en classe de seconde basées sur l'observation continue de leurs performances scolaires ;
- Non mention dans le contrat de prestation de l'Opérateur Technique d'une clause relative au transfert de compétences de la plateforme DOBCONNECT aux services de la Direction de l'Orientation et des Bourses (DOB) ;
- absence de rapport produit sur le fonctionnement de la plateforme DOBCONNECT au cours de la phase pilote ;
- Absence de convention signée entre le PAGDS et l'UA2P ;
- Inexistence d'une procédure de sortie des immobilisations (vols, mise au rebut, ventes, etc.) définie dans le manuel de procédures du projet ;
- absence de plan de renouvellement des équipements pour la mise en œuvre du Système d'Information Hospitalière (SIH) ;
- insuffisances dans les tests de conformité effectués lors du paramétrage de certaines fonctionnalités de la plateforme SIH ;
- non production de rapport sur le fonctionnement de la plateforme SIH pour le compte de l'ARTCI au cours de la phase pilote ;
- inexistence d'un registre digitalisé de traitement des incidents techniques implémenté dans la plateforme SIH.

• Perspectives

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.

V-1.12 Projet d'Appui à la Compétitivité du Grand Abidjan (PACOGA)

• Présentation du projet

Le Projet d'Appui à la Compétitivité du Grand Abidjan (PACOGA) a été initié par le Gouvernement ivoirien et la Banque mondiale en vue de favoriser le développement urbain durable de l'agglomération du Grand Abidjan. L'objectif du projet est d'améliorer la gestion urbaine, l'efficacité logistique, l'accessibilité au port, la mobilité urbaine dans l'agglomération du Grand Abidjan, et d'apporter une réponse immédiate à une crise ou une urgence.

Pour le financement de ce projet, le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a obtenu de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) un crédit de 315 millions de dollars, complété par une contrepartie Etat de 15 millions de dollars et une contribution de 70 millions de dollars US attendu du secteur privé, portant ainsi le coût total du projet à 400 millions de dollars US.

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- non production des rapports d'activités mensuels et trimestriels par la Direction de l'Adressage de la Gestion et de la Restructuration Urbaine (DAGERU) ;

- non élaboration des ordres de service de démarrage par la Direction de l'Adressage de la Gestion et de la Restructuration Urbaine (DAGERU) ;
- non appropriation du projet d'adressage par la population ;
- poursuite des prestations de la CAPEC en l'absence d'avenant prorogeant la convention entre la CC-PRICI et la CAPEC ;
- retard dans la validation des dénominations et la pose des panneaux ;
- Retard dans la diffusion de la BD-adresse au grand public ;
- poursuite des prestations de l'Agence de Gestion des Routes (Ageroute) en l'absence d'avenant prorogeant la convention entre la CC-PRICI et l'Ageroute.

• Perspectives

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.



IV-1.13 Projet d'Appui au Développement de L'Enseignement Supérieur (PADES)

• Présentation du projet

Le Gouvernement ivoirien a entrepris depuis 2012, des réformes au profit de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (ESRS).

En effet, l'enseignement supérieur en Côte d'Ivoire connaît des difficultés liées au déficit d'infrastructures, à l'inadéquation entre les besoins du marché du travail et la formation dispensée et à l'insuffisance d'autonomie de gestion des établissements.

Afin de pallier ces difficultés, le Gouvernement a approuvé le 22 mars 2019 l'accord de financement du crédit N°6383-CI, d'un montant de 100 millions de dollar US, conclu le 12 juillet 2019 entre la République de Côte d'Ivoire et l'Association Internationale de Développement (IDA) pour la création du Projet d'Appui au Développement de l'Enseignement Supérieur (PADES).

Ce projet vise d'une part, à améliorer la gestion de l'enseignement supérieur, la qualité et la pertinence des programmes et d'autre part, à augmenter le nombre d'inscriptions dans les filières professionnelles.

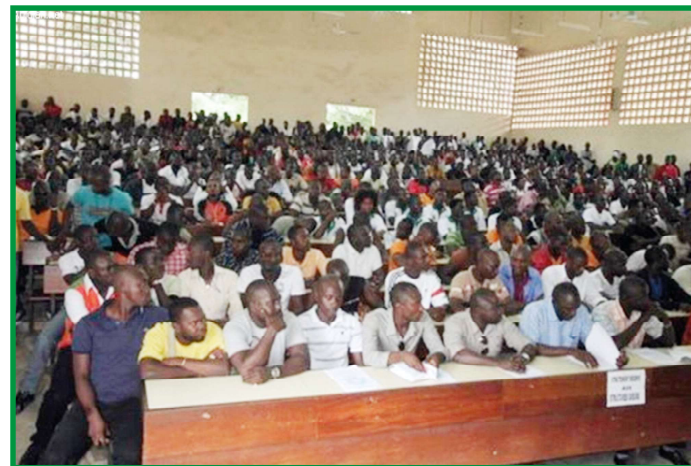
• Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- écarts importants entre les montants des marchés attribués et les montants des marchés inscrits au Plan de Passation de Marchés (PPM) ;
- non-respect du délai de traitement des demandes de cotations ;
- Non-respect des délais d'exécution des marchés ;
- non application des pénalités de retard aux fournisseurs ne respectant pas les délais d'exécution contractuels ;
- non-respect des délais contractuels de paiement des fournisseurs ;
- insuffisance dans l'archivage des dossiers de passation des marchés.

• Perspective

Le ministère de tutelle doit prendre le relais pour pérenniser les acquis du projet après sa clôture à fin 2024.



IV-1.14 Programme d'Appui à l'Amélioration du Climat des Affaires pour une Transformation Structurale de l'Economie Ivoirienne (PACA-CI)

• Présentation du projet

La Côte d'Ivoire a fait de l'amélioration du climat des affaires et du renforcement des capacités des Petites et Moyennes Entreprises (PME) des axes majeurs de sa politique de développement à travers les réformes entreprises dans le cadre des différents Plans Nationaux de Développement (PND).

Cependant, elles se sont révélées insuffisantes pour avoir un effet de levier sur l'ensemble de l'économie.

Afin d'y pallier, le gouvernement de Côte d'Ivoire a mis en place, avec l'appui du Fonds Africain de Développement (FAD), le Programme d'Appui à l'Amélioration du Climat des Affaires pour une Transformation structurelle de l'Economie ivoirienne (PACA-CI), d'un coût total de 7 894 000 000 F CFA.

Le programme vise à renforcer la compétitivité des entreprises locales, en particulier les PME, à travers la levée d'obstacles en matière de climat des affaires, afin d'accroître l'inclusivité et la résilience de la croissance.

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- Non validation par la Banque Africaine de Développement (BAD) du manuel de procédures du PACA-CI ;

- absence d'assurance multirisque professionnelle pour la sécurité des biens du programme ;
- absence d'arrêté de nomination des membres du Comité Technique de Suivi ;
- absence de fiches de poste pour le personnel de la Cellule Technique de Coordination (CTC) ;
- insuffisance de bureaux pour le personnel dans les locaux du PACA-CI ;
- absence d'un dispositif d'archivage physique et électronique des documents.

• Perspectives

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.



IV-1.15 Projet de Transport Urbain d'Abidjan (PTUA)

• Présentation du projet

La Côte d'Ivoire a signé, le 29 décembre 2016 des Accords de Financement avec la Banque Africaine de Développement, la Coopération Japonaise (JICA) et le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) en vue du financement de la mise en œuvre du Projet de Transport Urbain d'Abidjan (PTUA), d'un coût global de 541 890 920 191 de francs CFA.

Ce projet fait partie du Schéma Directeur Urbain du Grand Abidjan réalisé et validé en 2014 par le Gouvernement ivoirien.

L'objectif général de ce projet vise à améliorer le désenclavement des zones d'activités économiques, les conditions de vie des personnes et le renforcement des capacités de la gestion urbaine de la ville d'Abidjan.

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- absence d'avenants aux marchés de base permettant aux groupements AGE CET (MDC de l'autoroute périphérique Y4 lot 4 et 5) et ACE (MDC de l'autoroute sortie-ouest, route de Dabou lot 1) de poursuivre efficacement leurs prestations de contrôle et de surveillance des travaux ;

- non mise en œuvre par les entreprises des travaux de certaines recommandations formulées par la MDC des lots 4 et 5 de l'autoroute périphérique Y4 ;
- retard dans l'exécution de certains marchés ;
- absence de concertation des parties pour le démarrage effectif des prestations de certains marchés approuvés et notifiés depuis plus de deux mois ;
- non transmission au bailleur du rapport justificatif d'indemnisation des PAP ;
- faible niveau d'avancement des travaux de construction des 03 échangeurs ;
- non production systématique des rapports d'état des lieux des sites du projet.

• Perspectives

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.



IV-1.16 Projet d'investissement pour la Résilience des Zones Côtières Ouest Africaines (WACA-ResiP)

• Présentation du projet

Le littoral de la Côte-d'Ivoire renferme des potentialités écologiques importantes. Ce qui lui confère un grand rôle dans le maintien de la diversité biologique au niveau régional. Cependant, il connaît actuellement diverses menaces d'ordre anthropique (la pollution, la destruction des mangroves, une démographie galopante et une surexploitation des ressources aquatiques et naturel (l'érosion des plages, l'élévation du niveau de la mer, les marées de tempêtes).

Le Programme de gestion du littoral ouest-africain (WACA), cofinancé par la Banque mondiale pour un coût total de 16,5 milliards de FCFA, a pour but d'aider les pays à harmoniser leur gestion des infrastructures et des ressources naturelles afin d'accroître leur résilience au changement climatique.

Il couvre la commune de Grand-Lahou située au sud sur le littoral à 170 km à l'ouest d'Abidjan.

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- non-respect du délai d'exécution des contrats ;
- non-respect des délais contractuels de paiement des fournisseurs ;

- non prise de certains décrets en application de la loi du littoral relatifs aux activités du projet WACA ;
- non élaboration de l'Agenda 21, outil relatif à la prise en considération des risques côtiers dans la planification des activités de la commune de Grand-Lahou et des 04 villages cibles de la Sous-préfecture de Grand-Lahou;
- non acquisition de certains lots d'équipements et logiciels pour les structures nationales de collecte de données topographiques et océanographiques ;

• Perspectives

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.



IV-1.17 Projet d'Investissement Forestier 2 (PIF2)

• Contexte du Projet

En réponse aux enjeux de la déforestation, la Côte d'Ivoire s'est engagée, en juin 2011, dans le mécanisme international de Réduction des Émissions de gaz à effet de serre issues de la Déforestation et de la Dégénération des forêts (REDD+). Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la lutte mondiale contre les changements climatiques et vise à restaurer un couvert forestier fortement dégradé. Les données statistiques révèlent une régression des superficies forestières qui sont passées de 7,8 millions d'hectares en 1986 à 3,4 millions d'hectares en 2015 (FAO, 2016). Cette régression s'est intensifiée dans le secteur rural entre 1986 et 2000, ainsi que dans les forêts classées entre 2000 et 2015.

Poursuivant ses efforts de restauration forestière, le gouvernement ivoirien a signé en 2022, un nouvel accord avec la Banque mondiale pour financer, à hauteur de 148 millions de dollars, la deuxième phase du Projet d'Investissement Forestier (PIF-2). Ce projet a pour objectif principal de préserver et d'accroître les stocks forestiers tout en améliorant l'accès des communautés locales des zones ciblées à des sources de revenus générées par une gestion durable des forêts.

Le PIF-2 s'étend sur la période 2022-2029 et s'articule autour de cinq (5) composantes qui sont mises en œuvre par l'Unité de Coordination du Projet (UCP) en collaboration avec des structures ou agences d'exécution (SODEFOR, OIPR et Care International).

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- recrutement non exhaustif du personnel de l'UCP du PIF 2 ;
- non production des rapports périodiques d'activités par l'OIPR et CARE International ;
- non publication du PPM dans le BOMP ;
- absence d'étiquettes permanentes sur les immobilisations ;
- absence de certaines pièces dans les liasses comptables.

• Perspectives

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.



IV-1.18 Programme GAVI RSS 2

• Présentation du projet

L'accès limité aux vaccins pour les enfants des pays à faible revenu a conduit à la mise en place par le programme GAVI-Alliance, d'un système visant à l'élargissement de la couverture vaccinale et l'accès de ces enfants aux nouveaux vaccins.

Les objectifs de ce programme sont les suivants :

- Renforcer l'offre des services de vaccination en stratégie avancée et mobile y compris les postes avancés dans les 29 districts sanitaires ciblés ;
- Renforcer la demande des services de vaccination dans les 29 districts sanitaires ciblés ;
- Améliorer la qualité et l'utilisation des données de vaccination à tous les niveaux de la pyramide sanitaire ;
- Renforcer les capacités de stockage des vaccins dans les 82 districts sanitaires ;
- Renforcer la coordination et la gestion du programme RSS.

Le montant global du programme GAVI pour la période 2024-2028 est de dix (10) milliards de FCFA.

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- insuffisance des ressources humaines en charge des activités de vaccination de rattrapage dans certains Districts Sanitaires ;
- absence de procédure formalisée pour les activités de vaccination de rattrapage ;
- absence de plan de communication et de rapports périodiques de communication relativement aux activi-

tés de vaccination de rattrapage dans certains Districts Sanitaires ;

- non-conformité des taux d'abandon des vaccinations et des taux de perte de vaccins dans certaines localités aux normes fixées par le Ministère en charge de la Santé ;
- non-réalisation d'enquêtes de pharmacovigilance et absence de cartographie des risques relatifs aux Manifestations Post vaccinales Indésirables (MAPI) dans les Districts Sanitaires ;
- absence ou insuffisance de médicaments de première nécessité pour la prise en charge des Manifestations Post Vaccinales Indésirables (MAPI) dans certains Districts Sanitaires ;
- absence de procédure formalisée de détection et de gestion des Manifestations Post Vaccinales Indésirables (MAPI) ;
- ruptures fréquentes de stock de certains vaccins et consommables de vaccins dans les Districts Sanitaires ;
- Irrégularité des vaccinations en stratégie avancée et mobile dans certains Districts Sanitaires et absence de vaccination en stratégie mobile dans la majorité des Districts Sanitaires audités ;
- Insuffisances dans la gestion des déchets biomédicaux dans les Districts Sanitaires et les Centres de Santé visités par l'Audit ;
- Absence de vaccin à Papillomavirus (HPV) dans les Districts Sanitaires visités ;

• Perspectives

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre les missions d'audit interne auprès du programme.

IV-1.19 Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA)

• Présentation du projet

Le Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA) est cofinancé par le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), l'OPEC Fund for International Development (OFID), l'Etat de Côte d'Ivoire et les bénéficiaires directs. Il a été mis en vigueur en mars 2018 et a pour but d'améliorer les activités après récolte, conditionnement, stockage, transformation et commercialisation dans les trois filières stratégiques : riz, légumes et mangue.

Le programme intervient dans cinq (5) régions administratives, à savoir : la Bagoué, le Poro, le Tchologo, le Hambol et le Gbêkê.

Le coût total du programme s'élève à 71,8 millions d'USD, soit 43,8 milliards de FCFA. Le prêt du FIDA s'élève à 37,4 millions d'USD, soit 22,8 milliards de FCFA et la part OFID s'élève à 20,0 millions d'USD, soit 12,2 milliards de FCFA. Les contributions du Gouvernement de Côte d'Ivoire sont chiffrées à 4,2 millions d'USD, soit 2,6 milliards de FCFA. Les bénéficiaires contribuent à hauteur de 10,2 millions d'USD, soit 6,2 milliards de FCFA.

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- Procès-verbaux (PV) de négociation de certains marchés non-signés ou non-cachetés par les acteurs ;
- absence de preuve de publication au Bulletin Officiel des Marchés Publics (BOMP) des résultats d'attribution des marchés passés par entente directe ;
- délivrance d'ordres de service de démarrage avant approbation de certains marchés ;
- Faible niveau de réalisation des aménagements des bas-fonds rizicoles et des sites maraîchers ;
- absence de prestataires pour la mise en œuvre des activités d'appui-conseil et de vulgarisation des bonnes pratiques agricoles pour les filières riz et maraîchère.

• Perspectives

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre les missions d'audit interne auprès du programme.



IV-1.20 Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine (PARU)

• Présentation du projet

La Côte d'Ivoire est exposée aux catastrophes naturelles telles que les inondations et les glissements de terrain, qui sont exacerbés par les effets de l'urbanisation rapide et du changement climatique.

Outre les problèmes de gestion des eaux pluviales, les évacuations post-inondation ont clairement identifié les déchets solides comme l'un des facteurs les plus aggravants contribuant aux inondations récurrentes et dont la gestion représente un secteur clé pour faire face aux inondations urbaines.

Bien que les déficits des infrastructures de drainage et de gestion des déchets solides soient une des principales causes d'inondation, la situation est aggravée par le fait que les infrastructures actuelles ne fonctionnent pas correctement du fait de l'insuffisance d'entretien et de l'occupation des emprises.

Pour faire face à cette situation, le Gouvernement de Côte d'Ivoire a mis en place, avec l'appui de la Banque mondiale, le Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine (PARU) d'un coût total de 315 millions de dollars.

Ce projet qui vise à réduire la vulnérabilité aux inondations dans certaines zones urbaines et à améliorer la gestion des déchets solides, est mis en œuvre dans le District Autonome d'Abidjan et dans les villes secondaires ciblées : Toumodi, Djébonoua, Yamoussoukro, Tiébissou, Bouaké, Korhogo, Sinématiali, Ferkessédougou, Ouangolodougou, Guiglo, Duékoué, Daloa, Grand-Bassam, Dabou, Sikensi et San Pedro.

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- incohérence entre les données relatives aux salaires enregistrées dans la comptabilité et celles contenues dans le livre de paie ;
- non-respect des délais de transmission des rapports d'avancement trimestriels par l'Office National de l'Assainissement et du Drainage à l'Unité de Coordination du Projet ;
- retard dans la réalisation des schémas directeurs d'assainissement et de drainage de certaines villes ;
- suspension de l'exécution des travaux de construction des ouvrages de drainage des eaux pluviales dans la commune de Grand-Bassam ;
- non-production de rapports périodiques de suivi des activités liées aux infrastructures et aux services pour l'atténuation des risques d'inondation ;
- retard dans l'exécution des activités préparatoires pour le démarrage des travaux de construction des Centres de Valorisation et d'Enfouissement Technique (CVET) et des Centres de Transfert (CT).

• Perspectives

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.

IV-1.21 Projet de Mobilité Urbaine d'Abidjan (PMUA)

• Présentation du projet

La République de Côte d'Ivoire a signé des accords de financement avec l'Association Internationale de Développement (IDA) et l'Agence Française de Développement (AFD), pour la mise en œuvre du Projet de Mobilité Urbaine d'Abidjan (PMUA).

L'objectif du projet est d'améliorer l'accessibilité aux opportunités économiques et sociales et d'accroître l'efficacité du système de transport public le long du corridor Yopougon-Bingerville et de ses lignes de rabattement à Abidjan.

Pour atteindre les objectifs, un dispositif institutionnel de mise en œuvre des activités du projet, comprenant l'Unité de Coordination (UC-PMUA), le Ministère des Transports (à travers la Direction Générale des Transports Terrestres et de la Circulation -DG TTC-), le Comité de Suivi et de Pilotage et les Agences d'Exécution Spécialisées (AES) dont l'AGEROUTE, la SOTRA et l'opérateur privé qui exploitera le BRT, a été mis en place.

Les zones d'intervention du PMUA sont Yopougon, Attécoubé, Plateau, Adjamé, Cocody et Bingerville.

Le coût du projet s'élève à 483 millions d'Euros (540 millions \$) soit environ 316,827 milliards de FCFA. La Banque mondiale, chef de file, finance le projet à hauteur de 175,14 milliards de FCFA et l'Agence Française de

Développement (AFD) contribue à hauteur de 59,04 milliards de FCFA. Un apport du secteur privé (contrat d'exploitation-maintenance en Partenariat Public-Privé -PPP-) est prévu à concurrence de 76,09 milliards de FCFA. La partie ivoirienne prendra en charge les coûts de réinstallation et les indemnités pour un montant total de 5,9 milliards de FCFA.

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- non-réalisation des travaux de voirie le long des principales voies de rabattement sur le corridor du BRT ;
- délivrance d'ordres de service de démarrage avant la signature du contrat de certains marchés ;
- non-réalisation des activités pour l'organisation du service de transport artisanal et l'accessibilité au dernier kilomètre ;
- non-paiement des primes à la casse aux propriétaires de véhicules éligibles et non mise en place d'un fonds de garantie.

• Perspectives

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.

IV-1.22 Projet des Chaînes de valeur Compétitives pour l'Emploi et la Transformation économique (PCCET)

• Présentation du projet

Pour faire face à l'employabilité en Côte d'Ivoire et rendre les entreprises plus compétitives en promouvant un modèle de développement inclusif, le Gouvernement et la Banque mondiale ont signé un accord de prêt d'un montant de 200 millions de dollars EU pour le financement du Projet des Chaînes de valeur Compétitives pour l'Emploi et la Transformation Economique (PCCET).

Ce programme vise à améliorer la compétitivité des chaînes de valeur soutenues par la banque et à accroître l'accès au financement pour les agriculteurs et les entreprises mal desservies et, en cas de crise ou d'urgence éligible, d'y apporter une réponse rapide et efficace.

L'exécution du projet PCCET s'étend sur une période de six ans (2021– 2027) et s'articule autour de cinq (5) composantes notamment :

- l'amélioration de la compétitivité des chaînes de valeur soutenues ;
- l'amélioration de l'accès au financement dans les chaînes de valeur ;
- la réforme politique et renforcement institutionnel ;
- la gestion et coordination du projet ;
- l'intervention d'urgence conditionnelle (CERC).

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- enregistrement en comptabilité et dans le fichier de suivi des immobilisations des biens non réceptionnés ;
- non reversement systématique du reliquat des avances de fonds ;
- Incohérence entre le montant des salaires enregistrés dans la comptabilité et celui inscrit dans l'état des salaires ;
- absence de validation des fiches d'imputation comptable ;
- incomplétude des pièces justificatives concernant certaines dépenses réalisées ;
- absence de comptabilisation et de reversement de la retenue à la source des prestataires étrangers fixée à un taux de 10% au titre des bénéfices non commerciaux ;
- absence de validation du plan annuel de prospection par le Directeur Général de la Facilité d'Investissement à Long Terme (FILT) ;
- certaines entreprises ciblées ne figurent pas dans le plan annuel de prospection de la Facilité d'Investissement à Long Terme (FILT) ;
- non-respect du planning établi pour le financement au profit des acteurs des chaînes de valeur ciblées ;
- délais de traitement des dossiers d'investissement non indiqués dans le manuel des opérations de la FILT.

• Perspectives

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.

IV-1.23 Projet de Développement des Chaines de Valeur Vivrières (PDC2V)

• Présentation du projet

Dans le cadre de l'opérationnalisation de la transformation structurelle du sous-secteur vivrier, le Gouvernement ivoirien et la Banque mondiale ont signé un accord de prêt d'un montant de 295 millions de dollars EU pour le financement du Projet de Développement des Chaines de Valeur Vivrières (PDC2V).

Ce programme de développement vise d'une part, à lever les contraintes majeures à la croissance du secteur agroalimentaire et d'autre part, à stimuler le développement de chaînes de valeurs vivrières plus inclusives, résilientes et compétitives.

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- retard dans l'exécution des travaux de réhabilitation des laboratoires du LANADA ;
- non mise à disposition des équipements sanitaires dans certains services de la DPVCQ ;
- inspecteurs phytosanitaires et sanitaires de la DPVCQ non formés à l'utilisation du guide d'inspection phytosanitaire et en assurance qualité sur les normes des services d'inspection ;

- non concordance entre les numéros d'identification des biens enregistrés dans le fichier de suivi des immobilisations et ceux inscrits sur les immobilisations contrôlées ;
- absence de preuve de transfert de certaines immobilisations du projet au profit des points focaux ;
- incohérence entre le montant des salaires enregistrés dans la comptabilité et celui inscrit dans l'état des salaires ;
- insuffisance dans l'archivage des dossiers de transactions financières ;
- non mobilisation de la quote-part de certains bénéficiaires ayant reçu des fonds ;
- non assiduité des cabinets d'assistance technique auprès des bénéficiaires des Subventions à Coûts Partagés (SCP).

• Perspectives

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.



IV-1.24 Projet d'Appui au Plan National de Riposte contre la COVID - 2019 (PA COVID-19)

• Présentation du projet

Dans le cadre de son appui au Gouvernement Ivoirien en vue de faire face à la pandémie de la COVID-19, le Groupe de la Banque mondiale a mobilisé des ressources par le biais, d'une part, de l'activation de la composante CERC du projet SPARK-Santé pour un montant de 40 millions USD, et d'autre part, du Programme Stratégique de Préparation et de Riposte à la COVID-19 (PSPR) à travers le financement du Projet d'Appui au Plan National de Riposte contre la COVID-19 pour un montant de 35 millions USD, dont la mise en vigueur s'est faite en mai 2020.

Face à la propagation de la pandémie de la COVID-19, la vaccination a été préconisée comme stratégie complémentaire pour endiguer le fléau. Aussi, la Côte d'Ivoire, à l'instar des autres pays, s'est-elle inscrite dans l'initiative COVAX pour l'introduction dans le pays, dudit vaccin.

Le Gouvernement, soutenu par ses partenaires dont la Banque mondiale, a élaboré un plan national de déploiement des vaccins et de la vaccination contre la COVID-19 (PNDV) validé en février 2021. Pour soutenir ce plan, le pays a obtenu de la Banque mondiale, un financement additionnel de 100 millions USD, ayant pour objectifs d'assurer un accès abordable et équitable aux vaccins contre la COVID-19 et soutenir un déploiement efficace des vaccins en Côte d'Ivoire.

De plus, la révision de la couverture vaccinale contre la COVID-19 à 70 % de la population générale, et la nécessité

de fournir des doses de rappel à 35 % de cette même population, ont permis au pays d'obtenir un second financement additionnel ; il s'agit d'un cofinancement de la Banque mondiale et de la Banque Asiatique d'Investissement pour les Infrastructures (BAII) à hauteur, respectivement de 80 millions et 100 millions USD. La mise en vigueur s'est faite en juillet 2022 pour la Banque mondiale et en octobre 2022 pour la Banque Asiatique.

L'objectif du projet est de prévenir, de détecter, d'assurer une riposte face à la menace du COVID-19 et de renforcer le système national de préparation à la santé publique en Côte d'Ivoire.

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- non exploitation de certains équipements médicaux acquis dans le cadre de la COVID 19 et stockés dans les locaux inappropriés ;
- Non mise à jour régulière du fichier de suivi des consommables informatiques et des fournitures de bureau ;
- Non-respect du délai d'apurement des avances de trésorerie sur les missions.

• Perspectives

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet

IV-1.25 Projet de Cohésion Sociale des Régions du nord du Golfe de Guinée (COSO)

• Présentation du projet

Le terrorisme qui sévit dans les régions sahéliennes menace de plus en plus certains pays côtiers d'Afrique de l'Ouest.

Afin de freiner l'entrée des populations nord du Golfe de Guinée, du fait de la paupérisation, dans les groupes armés présents dans le sahel, la Banque mondiale a signé un accord de prêt avec la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Bénin et le Togo pour financer le Projet de Cohésion Sociale des Régions du nord du Golfe de Guinée (COSO).

L'objectif du projet, d'un montant de 134 millions d'euros pour la Côte d'Ivoire, est d'améliorer la collaboration régionale et la résilience socio-économique et climatique des communautés frontalières dans les régions cibles du nord des pays du Golfe de Guinée exposées aux risques et effets de fragilité, conflit, violence et aux changements climatiques.

Les régions concernées par le projet COSO sont au nombre de 10, à savoir : Bagoué, Tchologo, Gontougo, Boukani, Worodougou, Béré, Poro, Folon, Kabadougou, Bafing.

L'exécution du projet s'étend sur une période de cinq (5) ans (2022 - 2027) et s'articule autour des 5 composantes ci-après :

- Composante 1 : Investir dans la résilience et l'inclusion des communautés ;
- Composante 2 : Renforcement des fondations et des capacités pour des communautés inclusives et résilientes ;
- Composante 3 : Plateforme de coordination régionale et dialogue ;
- Composante 4 : Gestion de projet ;
- Composante 5 : Intervention d'urgence contingente.

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- absence de formalisation des critères de sélection relatif à la vulnérabilité ;
- absence de matérialisation de la revue des rapports de diagnostic participatif par les chefs d'antenne ;
- non formalisation par le Coordonnateur Régional et le Comptable Régional des activités de supervision des sous-projets ;
- non-collecte de données pour la réalisation de screening environnemental et social du sous-projet relatif aux pompes hydrauliques ;
- absence d'élaboration du Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) chantier ;
- absence de reporting du suivi des aspects environnementaux et sociaux des sous-projets.
- non mise à jour du document de stratégie de la passation des marchés (PPSD) ;
- absence de reporting de la performance des attributaires de marché ;
- absence de disposition relative aux pénalités de retard dans certaines conventions ;
- non approbation de convention par l'autorité compétente.

• Perspectives

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.

IV-1.26 Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

• Présentation du projet

Les performances économiques et sociales enregistrées au cours des dix dernières années ont permis d'améliorer substantiellement les conditions de vie des populations ; le taux de pauvreté est passé de 55% en 2011 à 34,9% en 2018.

Dans cette dynamique et dans le but d'accélérer le rythme de réduction des inégalités et de satisfaction des besoins sociaux des populations, le Président de la République a décidé en août 2018, en accord avec la Banque Africaine de Développement (BAD), de mettre en place un instrument novateur, qui rapproche davantage l'action Gouvernementale de la population. Il s'agit du Programme Social du Gouvernement (PS Gouv).

Le Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv) d'un financement de 140,69 millions d'euro a donc été mis en place pour appuyer le Gouvernement à réaliser les résultats et produire les impacts attendus de la mise en œuvre du PSGouv.

L'objectif général de ce projet multisectoriel est de contribuer à l'amélioration des conditions et niveaux de vie des populations rurales et des jeunes en appuyant d'une part, la production et la transformation des productions agricoles, ainsi que l'amélioration de leur accès aux services sociaux de base, et d'autre part en facilitant l'accès des jeunes au marché de l'emploi.

Il est structuré autour de quatre composantes techniques :

- Composante A : Développement d'Infrastructures sociales et Renforcement de la Sécurité Alimentaire (77,93 millions d'Euro soit 55,39 %) ;
- Composante B : Emploi des jeunes et Entrepreneuriat (46,17 millions d'Euro soit 32,82 %) ;
- Composante C : IEC, Etudes et Renforcement de capacités (5,44 millions d'Euro soit 3,87%) ;
- Composante D : Gestion du projet (11,15 millions d'Euro soit 7,92%).

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- absence d'arrêté de nomination de certains membres des organes de gestion du projet ;
- non-respect de la périodicité de production des rapports d'activité, des rapports de suivi financier (RSF) et des rapports de suivi-évaluation ;
- non harmonisation de la base de fixation des salaires des experts et agents du projet ;
- absence d'un dispositif d'archivage physique et électronique des données ;
- absence de certaines procédures dans le manuel de procédure du PA-PSGouv.

• Perspectives

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.

IV-1.27 Projet de Connectivité inclusive et d'Infrastructures Rurales en Côte d'Ivoire (PCR-CI)

• Présentation du projet

Le nord de la Côte d'Ivoire est caractérisé par des niveaux élevés de pauvreté, un faible développement du capital humain (notamment en éducation et en santé) et des disparités marquées entre les genres.

Le manque d'accès aux services sociaux de base et aux opportunités économiques renforce l'isolement de ces populations, aggravant la pauvreté et les inégalités.

Pour faire face à ces problèmes, le Projet de Connectivité inclusive et d'infrastructures Rurales en Côte d'Ivoire (PCR- CI) a été mis en place en 2023.

Son objectif est de fournir un meilleur accès aux services essentiels et opportunités économiques dans les régions du Nord de la Côte d'Ivoire.

Il s'agit spécifiquement de :

- fournir une connectivité de transport résiliente au climat dans ces régions ;
- soutenir l'infrastructure socio-économique rurale, y compris la chaîne logistique agricole, avec des mesures visant à réduire l'impact des risques climatiques ;
- construire la base institutionnelle dans les domaines critiques pour assurer la durabilité du secteur routier, y compris dans la sécurité routière, la gestion du patrimoine routier, l'entretien, la planification et l'exécution.

Le PCR-CI bénéficie d'un coût total de financement de 571,2 millions USD (347,6 milliards de FCFA) réparti comme suit :

- IDA : 300 millions USD (181,6 milliards de FCFA) ;
- Banque Asiatique d'Investissement dans les Infrastructures (AIIB) : 200 millions USD (122,9 milliards de FCFA) ;
- Etat de Côte d'Ivoire : 71,2 millions USD (43,1 milliards de FCFA).

Les activités du PCR-CI s'articulent autour de cinq (5) composantes, à savoir :

- Composante I : Infrastructure de connectivité rurale inclusive et résiliente ;
- Composante II : infrastructure socio-économique rurale ;
- Composante III : Renforcement des capacités et soutien au cadre institutionnel et aux stratégies sectorielles ;
- Composante IV : Appui à la gestion du Projet ;
- Composante V : Réponse contingente d'urgence (RCU).

• Principal résultat

Assistance apportée au projet pour l'élaboration de sa cartographie des risques.

• Perspective

Réaliser les missions d'audit interne auprès du projet.

IV-1.28 Projet de Renforcement des Moyens de subsistance des Petits Exploitants et des Femmes dans la région du N'ZI (PREMOPEF)

• Présentation du projet

La région du N'ZI est confrontée à de nombreux facteurs de fragilité, en particulier sur les plans socioéconomique et environnemental, ce qui accroît la vulnérabilité des petits exploitants, des femmes et des jeunes. Pour remédier à ces défis et améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la région, le Gouvernement ivoirien a initié le Projet de Renforcement des Moyens de Subsistance des Petits Exploitants et des Femmes dans la région du N'ZI (PREMOPEF).

L'objectif principal du PREMOPEF est de renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, tout en améliorant la résilience des petits exploitants, des femmes et des jeunes faces aux effets du changement climatique.

Le projet bénéficie d'un financement total de 11,97 millions d'unités de compte (UC), soit environ 9,87 milliards de francs CFA (Don de 8,78 millions d'UC du programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP), 2 millions d'UC de contribution du Fonds Africain de Développement (FAD) et 1,19 million d'UC d'apport de l'État de Côte d'Ivoire).

• Principal résultat

Assistance apportée au projet pour l'élaboration de sa cartographie des risques.

• Perspective

Réaliser les missions d'audit interne auprès du projet.



IV-1.29 Programme de Renforcement du Système Educatif Primaire (PRSEP)

• Présentation du projet

Les Etats Généraux de l'Education Nationale (EGENA) ont fait ressortir de nombreux défis du système éducatif ivoirien, notamment, la démographie galopante, l'insuffisance d'infrastructures et les faibles résultats d'apprentissage.

Dans l'optique d'accompagner le Programme de Gouvernement et de répondre aux défis relevés par les EGENA, l'Etat de Côte d'Ivoire a conclu avec l'Association Internationale de Développement (AID) du Groupe de la Banque mondiale, l'accord de prêt n°72560-CI et l'accord de don n°TF0C0143 pour le financement du Programme de Renforcement du Système Educatif Primaire (PRSEP) d'un coût total d'environ 240 milliards de FCFA.

Le PRSEP comporte une composante PforR (Programme axé sur les résultats) et une composante Projet d'assistance technique dénommée FPI (Financement de Projet d'Investissement) qui forment conjointement « l'Opération PRSEP ».

Les objectifs de développement du PRSEP sont :

- améliorer l'accès aux services d'éducation et de santé dans l'éducation de base ;
- améliorer les résultats d'apprentissage ;
- mettre en place une gestion basée sur les performances tout au long de la chaîne de prestation de services.

Le PRSEP vise à contribuer au développement du capital humain à travers les services éducatifs et de santé ainsi que l'amélioration de la qualité de l'apprentissage au préscolaire et au primaire.

• Principal résultat

Assistance apportée au projet pour l'élaboration de sa cartographie des risques.

• Perspective

Exécuter le plan d'audit interne basé sur les risques.



IV-2 INSPECTION ET ÉVALUATION

IV-2.1 Mission de contrôle du Fonds d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel (FASI COVID-19)

• Contexte

À l'instar des autres pays du monde, la Côte d'Ivoire est touchée par la pandémie de la COVID-19 avec des répercussions négatives au plan socio-économique.

Pour atténuer les effets de cette pandémie, le Gouvernement a élaboré un plan national de soutien économique, social et humanitaire visant à soutenir l'outil de production, à préserver les emplois et à apporter un soutien humanitaire aux populations les plus vulnérables.

Ce plan s'est traduit, entre autres, par la création du Fonds d'Appui aux acteurs du Secteur Informel (FASI) à travers l'Ordonnance n° 2020-382 du 15 avril 2020.

Ce Fonds a pour mission principale d'apporter des appuis financiers aux acteurs du secteur informel impactés par la COVID-19.

Pour sa mise en œuvre, un arrêté fixant les modalités de fonctionnement définitif du Fonds d'Appui aux acteurs du Secteur Informel a été signé le 02 septembre 2020. L'Inspection Générale des Finances chargée du contrôle a posteriori du Fonds d'Appui aux acteurs du Secteur Informel (FASI) a conduit, du 14 février au 09 octobre 2024, une mission de contrôle des opérations de la période de janvier à décembre 2023.

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés sont résumés comme suit :

- Non comptabilisation des fonds à recevoir des opérateurs de téléphonie mobile au titre des transferts non effectués au profit des bénéficiaires du FASI ;
- Non publication des rapports mensuels d'activités au titre de l'exercice 2023 sur le site officiel du FASI par le Secrétariat Exécutif.

• Perspectives

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre le contrôle a posteriori des opérations du fonds.



IV-2.2 Mission de Contrôle du Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises (FSGE COVID-19)

• Contexte

À l'instar des autres pays du monde, la Côte d'Ivoire est touchée par la pandémie de la COVID-19 avec des répercussions négatives au plan socio-économique.

Pour atténuer les effets de cette pandémie, le Gouvernement ivoirien a élaboré un plan national de soutien économique, social et humanitaire visant à soutenir l'outil de production, à préserver les emplois et à apporter un soutien humanitaire aux populations les plus vulnérables.

Ce plan s'est traduit entre autres, par la création du Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises.

Ce fonds a pour mission principale d'apporter un soutien financier aux grandes entreprises du secteur privé sur toute l'étendue du territoire national dont les activités ont été affectées négativement par la pandémie de la COVID-19.

L'Inspection Générale des Finances chargée du contrôle a posteriori du Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises (FSGE) a conduit, du 01 mars au 27 juin 2024, une mission de contrôle des opérations de la période de janvier à décembre 2023

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés sont résumés comme suit :

- non remplacement des membres du COGES appelés à d'autres fonctions ;
- absence de sauvegarde des données de la plateforme ;
- non analyse des dossiers de plaintes et réclamations.

• Perspectives

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre le contrôle a posteriori des opérations du fonds.



IV-2.3 Mission de Contrôle du Fonds de Soutien aux Petites et Moyennes Entreprises (FSPME COVID-19)

• Contexte

A l'instar des autres pays du monde, la Côte d'Ivoire est touchée par la pandémie de la COVID-19 avec des répercussions négatives au plan socio-économique.

Pour atténuer les effets de cette pandémie, le Gouvernement a élaboré un plan national de soutien économique, social et humanitaire visant à soutenir l'outil de production, à préserver les emplois et à apporter un soutien humanitaire aux populations les plus vulnérables.

Ce plan s'est traduit entre autres, par la création du Fonds de Soutien aux Petites et Moyennes Entreprises en vue d'apporter un soutien financier aux PME, notamment :

- Les Microentreprises ou Très Petites Entreprises (TPE) ;
- Les Petites Entreprises (PE) ;
- Les Moyennes Entreprises (ME).

Après la phase transitoire qui a couvert la période du 17 avril 2020 au 22 juin 2020, le FSPME COVID-19 est entré dans sa phase opérationnelle.

L'Arrêté interministériel n°816/MEF/MPPME/MBPE fixant les modalités de fonctionnement définitif du Fonds de Soutien aux Petites et Moyennes Entreprises a été signé le 02 septembre 2020. Cet arrêté a été modifié par l'Arrêté interministériel n° 1004/MEF/MBPE/MPPMEATSI du 19

novembre 2021 portant modification de l'Arrêté interministériel n°816/MEF/MPPME/MBPE du 02 septembre 2020 portant fonctionnement du Fonds de Soutien aux Petites et Moyennes Entreprises dénommé FSPME COVID-19.

L'Inspection Générale des Finances chargée du contrôle a posteriori du Fonds de Soutien aux Petites et Moyennes Entreprises (FSPME) a conduit, du 05 mars au 03 octobre 2024, une mission de contrôle des opérations de la période de janvier à décembre 2023.

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés sont résumés comme suit :

- Non-remise des bulletins de salaire établis au personnel d'appui du FSPME-COVID-19 ;
- Non-remise des documents de fin de contrat (certificat de travail, relevé nominatif, reçu pour solde de tout compte) à certains agents d'appui du FSPME COVID-19.

• Perspectives

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre le contrôle a posteriori des opérations du fonds



IV-2.4 Mission de Contrôle du Fonds Spécial de Solidarité (FSS COVID-19)

• Contexte

La pandémie du covid-19 touche la Côte d'Ivoire à l'instar des autres pays du monde avec des répercussions négatives sur sa population et sur son économie.

Pour atténuer son impact, le Gouvernement a élaboré un plan national de soutien économique, social et humanitaire qui s'est traduit entre autres, par la création du Fonds Spécial de Solidarité et de Soutien d'Urgence Humanitaire dénommé Fonds Spécial de Solidarité COVID-19. Ce fonds a pour mission principale d'apporter un soutien aux personnes affectées par la pandémie à coronavirus COVID-19.

Après la phase transitoire qui a couvert la période du 17 avril 2021 au 22 juin 2021 sur le Grand Abidjan, le FSS COVID-19 est entré dans sa phase opérationnelle.

Par ailleurs, un arrêté fixant les modalités de fonctionnement définitif du FSS COVID-19 a été signé le 02 septembre 2020 et modifié le 03 décembre 2021.

L'Inspection Générale des Finances chargée du contrôle a posteriori du Fonds Spécial de Solidarité et de Soutien d'Urgence Humanitaire dénommé Fonds Spécial de Solidarité Covid-19 a conduit, du 12 mars au 30 octobre 2024, une mission de contrôle des opérations de la période allant de janvier à décembre 2023.

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés sont résumés comme suit :

- non-réception des transferts monétaires par certains ménages vulnérables ;
- certains mandats de paiement ne comportent pas toutes les pièces justificatives des dépenses.

• Perspectives

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre le contrôle a posteriori des opérations du fonds.



IV-2.5 Mission d'audit de Gestion des Recettes non Fiscales de la Direction Générale des Hydrocarbures (DGH)

• Contexte

Les recettes non fiscales désignent l'ensemble des ressources de l'Etat autres que les ressources fiscales, douanières et d'emprunt.

Ces recettes sont encadrées juridiquement par la loi organique n°2014-336 du 5 juin 2014 relative aux lois des finances. Elles sont gérées conformément à la loi n° 2023-996 du 18 décembre 2023 portant livre des procédures des recettes non fiscales.

Malgré ces dispositions, il a été donné de constater une multiplicité de recettes non fiscales dans plusieurs administrations créant ainsi un phénomène de mauvaise gouvernance, qui met en péril le principe de la gratuité du service public.

Pour faire face à cette pratique, un comité présidé par l'Inspection Générale des Finances a été créé par arrêté n° 1023/MEF/DGTCP/RGF-CE du 07 octobre 2009, remplacé par le décret n°2013-763 du 08 novembre 2013. Il est chargé, notamment, de mener des investigations dans toute administration publique susceptible de détenir des recettes non fiscales, en vue de les identifier, de les inscrire dans un cadre légal et de s'assurer de leur bonne gestion.

Ce comité a effectué des missions dans plusieurs ministères dont le Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie auprès duquel, eu égard au volume des recettes, une régie de recettes a été créée par arrêté n°613/M-PMEF/DGTCP/DEMO du 21 octobre 2013.

L'essentiel des recettes non fiscales de ce ministère est généré par les activités de la Direction Générale des Hydrocarbures.

En vue de s'assurer de la bonne gestion de ces deniers publics et conformément à son programme d'activité 2024, l'Inspection Générale des Finances (IGF) a conduit, du 20 mars au 18 juillet 2024, avec la Direction Générale du Budget et des Finances (DGBF), l'Inspection Générale d'Audit et du Trésor (IGAT) et la Recette Générale des Finances (RGF), une mission conjointe d'audit de gestion des recettes non fiscales de la Direction Générale des Hydrocarbures du Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie.

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés sont résumés comme suit :

- absence du texte réglementaire instituant une recette non fiscale ;
- absence de manuel de procédures ;
- non actualisation de certaines fiches de poste ;
- absence d'un programme de renforcement des capacités des agents de la Direction Générale des Hydrocarbures (DGH) ;
- insuffisance de locaux, de matériels roulants, informatiques et mobiliers ;
- absence d'un budget relatif aux recettes non fiscales approuvé par l'ordonnateur secondaire et visé par le contrôleur financier.

• Perspective

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées.

IV-2.6 Mission d'audit organisationnel et de Gestion de l'Institut National Supérieur de Formation Sociale (INSFS)

• Contexte

Dès les indépendances, le gouvernement ivoirien a élaboré des politiques et stratégies pour promouvoir la solidarité sociale. Cela s'est traduit par la création d'un ministère en charge des affaires sociales qui, pour parvenir à ses fins, a mis en place des structures de formation dédiées.

Ainsi, l'Ecole de Formation Sociale a-t-elle été créée par décret n°60-425 du 9 décembre 1960 avec pour mission d'assurer la formation et le perfectionnement du personnel spécialisé nécessaire au fonctionnement des services sociaux et des établissements à caractère social, qu'ils soient publics ou privés.

Par ailleurs, face aux besoins croissants de la population en matière d'assistance sociale, cette école est devenue, en 1991, l'Institut National de Formation Sociale (INFS) par décret 91-652 du 9 octobre 1991.

Enfin, pour répondre aux mutations et aux soucis de compétitivité, de qualité de l'enseignement et de prise en charge des questions sociales, l'Institut a été érigé en 2022 en Institut National Supérieur de Formation Sociale (INSFS) par décret 2022-549 du 13 juillet 2022.

Les questions sociales étant une préoccupation du gouvernement, la nécessité de la formation d'un nombre conséquent de professionnels en la matière s'avère primordiale.

Au regard de ce qui précède, l'Inspection Générale des Finances a réalisé, du 05 mars 2024 au 05 juin 2024, une mission d'audit organisationnel et de gestion de l'INSFS portant sur les exercices 2022 et 2023.

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés sont résumés comme suit :

- absence de nomination du secrétaire général, des directeurs centraux, des sous-directeurs et chefs de service ;
- absence d'arrêté de nomination des membres du conseil de gestion ;
- non mise en place du Conseil Scientifique ;
- Inexistence d'un manuel de procédures et sa mise en application au sein de l'établissement ;
- Inexistence de fiches de poste ;
- absence d'inspections pédagogiques, de formation continue et d'évaluation du personnel enseignant ;
- insuffisance des moyens matériels et financiers pour la formation des étudiants ;
- non implication de l'ensemble des services dans la préparation du projet de budget l'INSFS ;
- inexistence d'un système d'archivage des documents.

• Perspective

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées.

IV-2.7 Mission d'audit de gestion des recettes non fiscales de la Direction des Concours

• Contexte

Les recettes non fiscales désignent l'ensemble des ressources de l'Etat autres que les ressources fiscales, douanières et d'emprunt.

Ces recettes sont encadrées juridiquement par la loi organique n°2014-336 du 5 juin 2014 relative aux lois des finances. Elles sont gérées conformément à la loi n° 2023-996 du 18 décembre 2023 portant livre des procédures des recettes non fiscales.

Malgré ces dispositions, il a été donné de constater une multiplicité de recettes non fiscales dans plusieurs administrations créant ainsi un phénomène de mauvaise gouvernance, qui met en péril le principe de la gratuité du service public.

Pour faire face à cette pratique, un comité présidé par l'Inspection Générale des Finances a été créé par arrêté n° 1023/MEF/DGTCR/RGF-CE du 07 octobre 2009, remplacé par le décret n°2013-763 du 08 novembre 2013. Il est chargé notamment de mener des investigations dans toute administration publique susceptible de détenir des recettes non fiscales, en vue de les identifier, de les inscrire dans un cadre légal et de s'assurer de leur bonne gestion.

Ce comité a effectué des missions dans plusieurs ministères dont le Ministère d'Etat, Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration auprès duquel, eu égard au volume des recettes, une Trésorerie Principale a été créée par arrêté n°503/MEF/DGTCR/CE du 29 juillet 2010.

L'essentiel des recettes non fiscales de ce ministère est généré par les activités de la Direction des Concours.

En vue de s'assurer de la bonne gestion de ces deniers publics et conformément à son programme d'activité 2024, l'Inspection Générale des Finances (IGF) a conduit, du 1er octobre au 09 décembre 2024, avec la Direction Générale du Budget et des Finances (DGBF), l'Inspection Générale d'Audit et du Trésor (IGAT) et la Recette Générale des Finances (RGF), une mission conjointe d'audit de gestion des recettes non fiscales de la Direction des Concours du Ministère d'Etat, Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration (MEMFPMA).

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés sont résumés comme suit :

- absence de textes spécifiques organisant les activités de la Direction des Concours ;
- non actualisation du décret instituant les tarifs des droits d'inscription ;

• Perspective

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées.

IV-2.8 Mission d'audit de gestion des recettes non fiscales de la Direction Générale des Transports Terrestres et de la Circulation (DGTTC)

• Contexte

Les recettes non fiscales désignent l'ensemble des ressources de l'Etat autres que les ressources fiscales, douanières et d'emprunt.

Ont le caractère de recettes non fiscales, celles qui résultent des clauses contractuelles, des produits de l'action récursoire, des décisions de justice, des prestations des administrations publiques avec ou sans contrepartie, des versements volontaires non remboursables et sans contrepartie au profit de l'administration publique, les revenus du domaine ou toutes autres recettes procédant d'une administration publique.

Ces recettes sont encadrées juridiquement par la loi organique n°2014-336 du 5 juin 2014 relative aux lois des finances. Elles doivent être gérées conformément à la loi n° 2023-996 du 18 décembre 2023 portant livre des procédures des recettes non fiscales.

Malgré ces dispositions, il a été donné de constater une multiplicité de recettes non fiscales dans plusieurs administrations créant ainsi un phénomène de mauvaise gouvernance, mettant en péril le principe de la gratuité du service public.

Pour faire face à cette pratique, un comité présidé par l'Inspection Générale des Finances a été créé par le décret n°2013-763 du 08 novembre 2013. Il est chargé, notamment, de mener des investigations dans toute administration publique et privée susceptible de détenir des recettes non fiscales, en vue de les identifier, de les inscrire dans un cadre légal et de s'assurer de leur bonne gestion.

Certaines activités génératrices de recettes non fiscales sont réalisées au Ministère des Transports.

En vue de s'assurer de la bonne gestion de ces deniers publics et conformément à son programme d'activité 2024, l'Inspection Générale des Finances a conduit, du 13 mars au 12 juillet 2024, une mission d'audit de gestion des recettes non fiscales de la

Direction Générale des Transports Terrestres et de la Circulation du Ministère des Transports.

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés sont résumés comme suit :

- absence de manuel de procédures ;
- absence de fiches de poste des agents de la Direction Générale des Transports Terrestres et de la Circulation (DGTTC) ;
- non mise en place du Comité de Suivi de l'exploitation de la convention de concession ETAT/QUIPAX-Afrique ;
- absence de coordination des activités au sein des Centres de Gestion Intégrés (CGI) par les représentants de l'autorité concédante ;
- non accès du Ministère des Transports, aux bases de données du Système (SGI et STI) via l'outil Business Intelligence (BI) ;
- absence de sauvegarde des données du Système de Gestion Intégré (SGI) et du Système de Transport Intelligent (STI) au Ministère des Transports ;
- absence de site d'archivage de l'autorité concédante pour les dossiers fournis par les usagers en vue de la délivrance des documents de transport routier ;
- non-respect du délai de transmission des rapports annuels d'exploitation par QUIPAX-Afrique à l'autorité concédante.

• Perspective

Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées.

IV-3 APPUI-CONSEIL ET COORDINATION

IV-3.1 Suivi du remboursement des crédits de TVA

• Contexte

Dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires, le Gouvernement ivoirien accorde une attention particulière à la question du remboursement des crédits TVA.

Aussi, le Ministre en charge des Finances a-t-il matérialisé cette volonté gouvernementale par l'Arrêté n°252 MEF/IGF du 7 septembre 2011 portant création, organisation et fonctionnement du Comité de Suivi des Remboursements des Crédits de TVA.

Ce Comité est une organisation paritaire secteur privé (patronat-CGEI) et l'administration économique et financière (Trésor, Impôts, Douane) sous la coordination de l'Inspection Générale des Finances.

Les attributions dudit comité visent, entre autres, la célérité et la transparence dans le processus de remboursement des crédits de TVA en faveur des opérateurs économiques, au terme de l'article 2 dudit arrêté.

En vue de renforcer la transparence et la célérité dans le remboursement des crédits TVA, de nombreuses réformes ont été mises en œuvre par le Comité en liaison avec les structures techniques de la Douane et du Trésor, notamment la mise en place d'un applicatif de gestion intégré du remboursement des crédits TVA et l'instauration d'un nouveau mécanisme d'approvisionnement de la régie TVA depuis 2015.

• Résultats

Le suivi régulier du traitement et du paiement des dossiers par le comité TVA a permis d'enregistrer des améliorations notables dans le remboursement des crédits TVA.

Les principaux résultats obtenus par le Comité sont récapitulés comme suit :

- 771 dossiers de demandes de remboursement reçus pour un montant total de 228,49 milliards et payés à hauteur de 156,21 milliards de FCFA, soit un reste à payer de 71,62 milliards à fin décembre 2024 ;
- Traitement des dossiers suivi en temps réel par les usagers à travers le portail mis en place sur le site de la DGI ;
- Remboursement des crédits selon la nouvelle procédure dématérialisée à travers l'utilisation du Système Intégré de Gestion des Impôts en Côte d'Ivoire (SIGICI).

• Perspectives

- Apurer les restes à payer enregistrés par la Régie TVA ;
- Améliorer les fonctionnalités du volet remboursement des crédits TVA du SIGICI en tenant compte des difficultés rencontrées dans son utilisation par les différents acteurs ;
- Poursuivre les activités de conseil en vue d'améliorer le rendement de la TVA ;
- Fournir à l'IGF un code d'accès à l'applicatif des remboursements des crédits de TVA.

IV-3.2 Comité de suivi des recommandations des services de contrôle

• Contexte

Le Comité de Suivi des recommandations est un cadre de concertation des services de contrôle et d'inspection des Ministères en charge de l'Economie et des Finances et du Budget, créé par Arrêté n°298/MEF/CAB du 27 mai 2010, en vue de garantir à la hiérarchie et aux Partenaires Techniques et Financiers, les suites données aux missions de contrôle et d'inspection.

A cet effet, le Comité de Suivi des recommandations est chargé, entre autres, d'évaluer la mise en œuvre des recommandations formulées par les services de contrôle et d'inspection, et de produire périodiquement à l'attention des Ministres chargés de l'Economie et des Finances (MEF), et du Budget et du Portefeuille de l'Etat (MBPE), ainsi que des Partenaires Techniques et Financiers, des rapports de suivi de la mise en œuvre desdites recommandations.

En 2024, le Comité de suivi des recommandations a mené six (6) missions d'évaluation de la mise en œuvre des recommandations formulées en 2022 par les services de contrôle et d'inspection du Ministère des Finances et du Budget, et de la Direction Générale du Portefeuille de l'Etat, à savoir :

- l'axe Abidjan - Noé, du 20 au 24 octobre 2024 ;
- l'axe Abidjan - San Pedro, du 27 au 31 octobre 2024 ;

- l'axe Abidjan - Tingrela, du 17 au 28 novembre 2024 ;
- l'axe Abidjan-Odienné, du 17 au 28 novembre 2024 ;
- l'axe Abidjan –Bondoukou, du 11 au 02 décembre 2024 ;
- Abidjan, du 11 au 20 décembre 2024.

• Résultats

Les résultats obtenus à l'issue des six (6) missions d'évaluation de la mise en œuvre des recommandations sont les suivants :

- 2493 recommandations évaluées ;

• Perspective

Former les structures de contrôle à la formulation de recommandations pertinentes et engager les différentes hiérarchies impliquées dans la mise en œuvre des recommandations.

IV-3.3 Identification des recettes non fiscales dans les départements ministériels

• Contexte

Dans le cadre de l'assainissement des finances publiques, l'Inspection Générale des Finances (IGF), l'Inspection Générale du Trésor (IGT) et la Recette Générale des Finances (RGF) effectuent conjointement depuis 2007, des missions d'identification et de contrôle des recettes de services.

Les recettes non fiscales désignent des recettes de l'Etat autres que les recettes fiscales, douanières et d'emprunt.

A cet effet, un Comité d'Identification des Recettes non Fiscales a été créé par le Décret n°2013-763 du 8 novembre 2013.

Il est chargé de mener des investigations dans toute administration publique et privée susceptible de détenir des recettes de services en vue de les identifier et de les inscrire dans un cadre légal de gestion.

Par ailleurs, il convient de noter que ces recettes sont encadrées juridiquement depuis 2014, par les articles 4 et 10 de la Loi organique n°2014-336 du 5 juin 2014 relative aux lois des finances.

Malgré ces dispositions, force est de constater que certaines administrations continuent de créer des recettes de service en dehors du cadre légal, créant ainsi une déperdition d'importantes ressources publiques.

• Résultats

Participation à l'atelier de mise en œuvre de la comptabilisation des recettes de service requalifiées en recettes fiscales du 10 au 14 juin 2024.

• Perspectives

- Poursuivre l'identification des recettes de service et le suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées dans les départements ministériels ;
- Effectuer des missions d'audit dans les Directions Centrales des Ministères.



IV-4 LUTTE CONTRE LA FRAUDE FINANCIÈRE

• Contexte

Outre les missions traditionnelles d'audit et d'inspection, l'IGF participe à la lutte contre la fraude fiscale, douanière et de change.

Dans ce cadre, l'IGF est saisie par voie hiérarchique ou à travers des plaintes et des dénonciations des usagers/clients de l'administration économique et financière. Elle peut également s'autosaisir pour diligenter une enquête fiscale, douanière et de change.

• Principaux résultats

L'IGF a procédé au traitement de 8 dossiers d'enquête sur la fraude fiscale, douanière et de change. Les résultats qui en résultent sont les suivants :

- 4 dénonciations ont été classées sans suite ;
- 1 dossier portant sur des dénonciations de transferts illicites de fonds hors Zone UEMOA achevé ;
- 3 dossiers non achevés qui feront l'objet de reprogrammation en 2025.

• Perspectives

- Poursuivre les enquêtes sur les cas de dénonciations, des plaintes et des saisines de la hiérarchie ;
- Poursuivre la collaboration avec la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance dans le cadre du renforcement du dispositif national de lutte contre la corruption et les infractions assimilées.

**« L'IGF PARTICIPE À LA LUTTE CONTRE
LA FRAUDE FISCALE, DOUANIÈRE ET
DE CHANGE »**

plaintes@igf.finances.gouv.ci

Numéro vert 800 00 380

IV-5 AUTRES ACTIVITÉS

IV-5.1 Renforcement des capacités

Au cours de l'année 2024, les agents de l'Inspection Générale des Finances et des services de contrôle et d'inspection du Ministère des Finances et du Budget, et de la Direction Générale du Portefeuille de l'Etat, ont participé à quatorze (14) activités de renforcement des capacités sur les thèmes ci-après :

	THEMES	LIEU	DATE	BÉNÉFICIAIRES
1	Formation à la certification au COSO 2013	Abidjan (Côte d'Ivoire)	13 au 16 mai 2024	25 agents issus de l'IGF et des six (6) Directions Générales du Ministère des Finances et du Budget et du Portefeuille de l'Etat formés. (IGF, DGTCP, DGI, DGD, DGBF, DGMP, DGPE)
2	Formation à la certification au COSO ERM	Abidjan (Côte d'Ivoire)	03 au 06 juin 2024	32 agents issus de l'IGF et des six (6) Directions Générales du Ministère des Finances et du Budget et du Portefeuille de l'Etat formés. (IGF, DGTCP, DGI, DGD, DGBF, DGMP, DGPE)
3	Formation à la certification en audit interne CIA	Abidjan (Côte d'Ivoire)	13 mai au 14 juin 2024	30 agents issus de l'IGF et des six (6) Directions Générales du Ministère des Finances et du Budget et du Portefeuille de l'Etat formés. (IGF, DGTCP, DGI, DGD, DGBF, DGMP, DGPE)
4	Formation sur les principes et les techniques d'élaboration de la cartographie des risques	Yamoussoukro (Côte d'Ivoire)	20 au 24 février 2024	20 agents de l'IGF
5	Formation sur les principes et les techniques d'élaboration de la cartographie des risques	Abidjan (Côte d'Ivoire)	13 au 17 mai 2024	20 agents de l'IGF
6	Formation sur l'audit et les techniques de fraudes liées aux nouvelles procédures de passation des marchés publics	Abidjan (Côte d'Ivoire)	19 au 21 août 2024	25 agents de l'IGF
			26 au 28 août 2024	26 agents de l'IGF

	THEMES	LIEU	DATE	BÉNÉFICIAIRES
7	Formation sur l'audit organisationnel	Abidjan (Côte d'Ivoire)	30 juillet au 01 août 2024	25 agents de l'IGF
8	Formation sur l'analyse avancée des états financiers et des documents comptables dans les enquêtes anti-corruption et fraudes financières en Côte d'Ivoire	Abidjan (Côte d'Ivoire)	19 au 21 novembre 2024	25 agents de l'IGF
9	Formation sur les techniques d'investigation en matière de fraude financière	Abidjan (Côte d'Ivoire)	25 au 29 novembre 2024	25 agents de l'IGF
10	Formation sur l'évaluation des politiques publiques	Abidjan (Côte d'Ivoire)	28 octobre au 08 novembre 2024	26 agents de l'IGF
11	Formation sur l'audit des systèmes d'information	Abidjan (Côte d'Ivoire)	21 au 25 octobre 2024	16 agents issus de l'IGF et des six (6) Directions Générales du Ministère des Finances et du Budget et du Portefeuille de l'Etat formés. (IGF, DGTCP, DGI, DGD, DGBF, DGMP, DGPE)
12	Formation des Inspecteurs des Finances sur les techniques d'évaluation du contrôle interne dans le secteur public	Abidjan (Côte d'Ivoire)	14 au 18 octobre 2024	22 agents de l'IGF
13	Formation sur le budget programme	Abidjan (Côte d'Ivoire)	16 au 18 juillet 2024	20 agents de l'IGF
14	Atelier de formation en lecture efficace	Abidjan (Côte d'Ivoire)	26 décembre 2024	28 agents de l'IGF

IV-5.2 Démarche qualité de l'IGF

• Contexte

En vue d'améliorer continuellement la qualité de ses prestations, de mieux organiser et coordonner ses actions internes et externes, de redynamiser et d'accroître le rendement et l'efficacité de ses services, l'Inspection Générale des Finances (IGF) a décidé de se doter d'outils indispensables à la réalisation de ses missions, à savoir : le Management de la Qualité.

C'est ainsi que depuis 2017, l'IGF a obtenu la certification de son Système de Management de la Qualité à la norme ISO 9001 version 2015.

• Principaux Résultats

Les principaux résultats obtenus en 2024 se présentent comme suit :

- renouvellement de la certification de l'IGF à la Norme ISO 9001 V 2015 ;
- réalisation de la revue de Direction N°8 ;
- réalisation de 35 Revues de Processus ;
- réalisation de 11 audits qualité internes ;
- formation sur l'évaluation de la maturité des processus ;
- formation sur la gestion du changement ;
- formation sur la gestion des connaissances organisationnelles.

• Perspectives

- réaliser l'audit de suivi 2 de notre certification avec Bureau Veritas ;
- réaliser les audits qualité internes ;
- réaliser la revue de Direction N°9 ;
- réaliser les revues de processus ;
- former sur la compréhension de la norme ISO 9001 version 2015 ;
- former en Technique d'audit selon ISO 19011 version 2018 ;
- former en Leadership et gestion des équipes.

Ministère des Finances
et du Budget


INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES



**LES ENGAGEMENTS DE SERVICE
DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES**

**Pour la satisfaction de ses clients et partenaires,
L'Inspection Générale des Finances garantit :**

- 1 La facilité d'accès à l'IGF;
- 2 L'accès à l'information dans les limites des clauses de confidentialité conformément aux textes en vigueur;
- 3 La communication avec le public par la mise en place des outils modernes de communication (Boîte de suggestions, Site internet, Numéro vert, etc.);
- 4 Le respect des délais dans le traitement des dossiers;
- 5 Le respect des lois et règlements en vigueur et des droits individuels et collectifs dans la conduite de ses missions;
- 6 La transparence totale dans la conduite, le traitement, la rédaction des rapports et la restitution des résultats des dossiers traités dans les limites de la confidentialité;
- 7 La production d'un rapport contradictoire avant la diffusion de tout rapport définitif,
- 8 Des recommandations pertinentes, réalistes et applicables qui assurent une correction efficace ou une amélioration substantielle des dysfonctionnements;
- 9 La publication et la fluidité des informations avant, pendant et à la fin des missions selon un plan de communication préalable, respectant les niveaux d'accès et de confidentialité des dossiers;
- 10 Le traitement approprié des réclamations dans un délai de quinze (15) jours.

Abidjan Plateau, Boulevard Clozel, 19 Clozel à l'angle Avenue A58 du Docteur Crozet
04 BP V 2876 Abidjan 04 - Tél : +225 27 20 22 51 56 / +225 27 20 21 60 16 / +225 27 20 21 20 00
Numéro vert : 800 00 380 - E-mail : info@igf.finances.gouv.ci - Site Web : www.igf.finances.gouv.ci

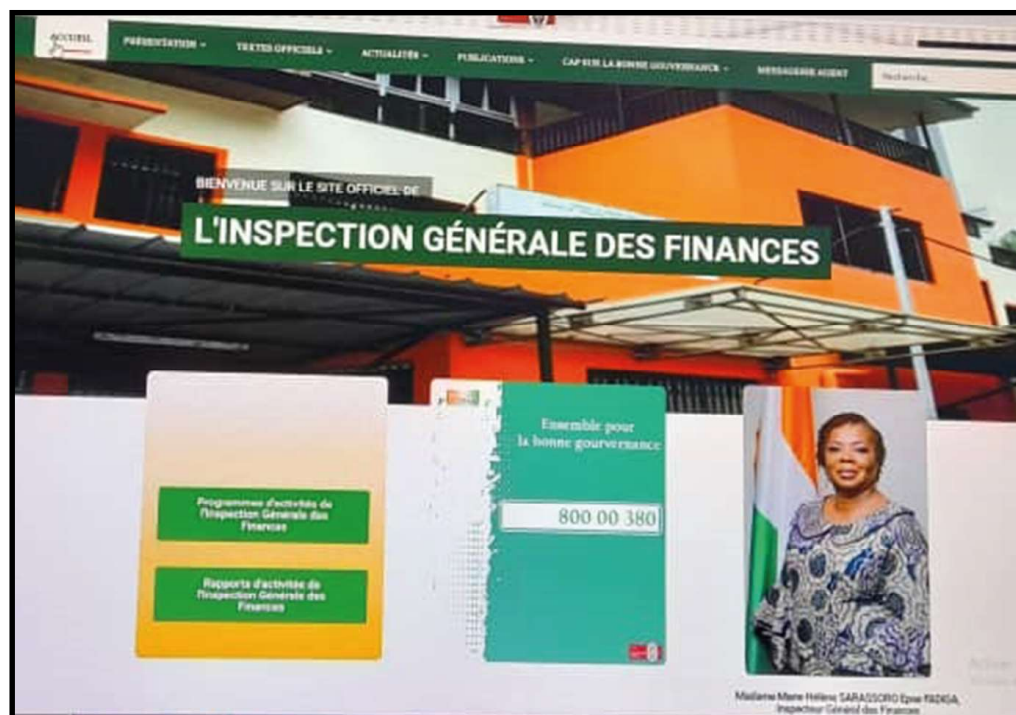

BUREAU VERITAS
Certification

IV-5.3 Site internet de l'IGF

Avec l'avènement des nouvelles technologies de l'information, il est devenu indispensable pour toute administration de disposer d'un site internet en tant que vecteur de communication, à la fois vitrine, moyen d'informations et d'échanges.

Pour être en phase avec les tendances actuelles et s'adapter à sa cible, l'Inspection Générale des Finances s'est dotée d'un site internet.

Il est accessible à l'adresse suivante : www.igf.finances.gouv.ci avec pour adresse électronique info@igf.finances.gouv.ci. Le numéro vert de l'Inspection Générale des Finances est le 800 00 380.



www.igf.finances.gouv.ci

PERSPECTIVES

En 2024, l'audit interne des projets et programmes cofinancés par les Partenaires Techniques et Financiers de la Côte d'Ivoire a représenté plus de 50% des activités de l'IGF à l'instar des exercices précédents.

En 2025, l'IGF doit poursuivre ses missions d'audit interne des projets et programmes cofinancés par les Partenaires Techniques et Financiers.

L'IGF doit également développer une expertise dans l'audit des systèmes d'information en vue de procéder à des audits réguliers des différents applicatifs des directions opérationnelles du Ministère des Finances et du Budget.

Par ailleurs, l'IGF doit opérationnaliser le département en charge de l'évaluation des programmes et politiques publics suite à la signature du décret n° 2024-972 du 31 octobre 2024, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Inspection Générale des Finances.



Numéro vert 800 00 380

L'IGF EN IMAGES



L'IGF EN IMAGES



L'IGF EN IMAGES



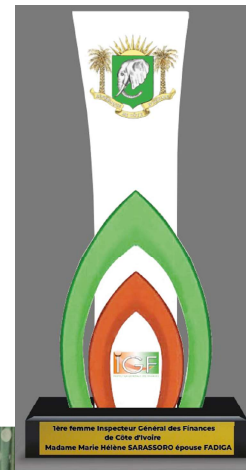
L'IGF EN IMAGES



L'IGF EN IMAGES



L'IGF EN IMAGES





Inspection Générale des Finances

**ELEMENT DU DISPOSITIF
NATIONAL DE PROMOTION
DE LA BONNE GOUVERNANCE**

ISO 9001
BUREAU VERITAS
Certification



Inspection Générale des Finances “IGF”
Site principal : Abidjan Plateau, Boulevard Clozel, 19 Clozel à l'angle,
Avenue A58 du Docteur Clozet, 04 BP 2876 Abidjan 04
www.igf.finances.gouv.ci

CÔTE D'IVOIRE
Il s'agit d'un certificat multi-sites, les sites supplémentaires sont répertoriés sur les pages suivantes

**Standard
ISO 9001:2015**

Activités d'inspection, de contrôle, de vérification, d'audit et de conseil dans le cadre de la
bonne gouvernance économique et financière des structures étatiques sous tutelle économique et
financière et des programmes et projets : contrôle du bon fonctionnement des activités des services,
lutte contre la fraude, lutte contre la corruption, audit interne des programmes et projets,

Date de début du cycle de certification:	10 Juillet 2017
Date d'expiration du cycle précédent:	09 Juillet 2020
Date de l'audit de renouvellement de certification:	08 Avril 2020
Date de début du cycle de certification/recertification:	31 Août 2020

Sous réserve du bon fonctionnement du système de gestion de l'organisation, le présent certificat
expire le : 09 Juillet 2023

Certificat N° AFR.20.00238 Version: 1 Date de révision: 31 Août 2020



Signé par BVCI

ISO 9001
BUREAU VERITAS
Certification






UKAS Certificate Template multisite